



# Bulletin Officiel

N° 5620 Jeudi 31 Mai 2018

— 19<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BNA SUBORDONNE 2018 -01 »	2-8
ABC TUNISIE 2018 -01 »	9-13
HANNIBAL LEASE SUBORDONNE « 2018 - 1 »	14-20
ATL « 2018 - 1 »	21-24

### COMMUNIQUE DE PRESSE

SITEX	25
-------	----

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

UNIMED - AGO -	26
SIAME - AGO -	26
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGO -	27
MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS - AGE -	27
TELNET HOLDING - AGE -	28
SOTUMAG - AGO -	29
SANIMED - AGO -	30

### PROJET DE RESOLUTIONS

SANIMED - AGO -	31-32
SOMOCER - AGO -	33-35
SOTUMAG - AGO -	36-37

### INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE AL JAZIRA	38-41
ENNAKL AUTOMOBILES	42-46
TUNISIAN SAUDI BANK - TSB -	47-51

### RESOLUTIONS ADOPTEES

LA GENERALE OBLIG-SICAV	52
-------------------------	----

### AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOTRAPIL S.A - AGO -	53
----------------------	----

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

54-55

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- FCP SALAMETT CAP
- FCP MOUASSASSETT

## ANNEXE III

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- SOMOCER

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire « BNA subordonné 2018-1 »

**I. Décision à l'origine de l'opération**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **22/05/2017** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de **200 MD** et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **05/02/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de **100 MD** et a délégué au Directeur Général tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du **19/04/2018** d'émettre un emprunt obligataire subordonné de **100 MD** selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,25% et/ou TMM + 2,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50% et/ou TMM + 2,25%	Constant par 1/5 à partir de la 3 <sup>ème</sup> année

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/05/2018** et clôturées sans préavis au plus tard le **10/08/2018**.

En cas de non placement intégral de l'émission au **10/08/2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de **1 000 000** obligations subordonnées.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2018** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

### **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BNA Subordonné 2018-1** » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la BNA afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale aux banques n°91-24 du 17 Décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **II. Caractéristiques des titres émis**

**Dénomination de l'emprunt :** « **BNA Subordonné 2018-1** »

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations subordonnées seront nominatives.

**Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

### **Législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination. De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

- Suite -

### **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/08/2018**, et ce même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêts**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

#### **Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,25%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,00%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 200 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **d'Août de l'année N-1 au mois de Juillet de l'année N**.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### **Amortissement et remboursement**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation subordonnée. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **10/08/2023** pour la catégorie A et le **10/08/2025** pour la catégorie B.

- Suite -

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation subordonnée.

**Paiement:**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 Août** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/08/2019** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/08/2019** pour la catégorie A et le **10/08/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel (Taux fixe) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, ce taux est de **8,25%** pour le présent emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, ce taux est de **8,50%** pour le présent emprunt.

**Marge actuarielle (Taux variable) :**

- Pour les obligations subordonnées de la catégorie A, cette marge est de **2,00%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;
- Pour les obligations subordonnées de la catégorie B, cette marge est de **2,25%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt ;

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

➤ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « **BNA 2018** » enregistré auprès du CMF en date du **24 Avril 2018** sous le numéro **18-004**.

- Suite -

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

➤ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement :**

Le présent emprunt obligataire subordonné est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des

- Suite -

porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **III. Renseignements généraux**

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «**BNA Subordonnée 2018-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

**Marché des titres :** Les titres de capital de la BNA sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe deux emprunts obligataires émis par la BNA cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BNA s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**BNA Subordonné 2018-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge des obligations subordonnées par Tunisie Clearing :**

La Banque Nationale Agricole s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**BNA Subordonné 2018-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

##### **➤ Nature du titre**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des

- Suite -

titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

➤ **Qualité de crédit de l'émetteur**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

➤ **Le marché secondaire**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-1001, du document de référence « BNA 2018 » enregistré auprès du CMF en date du 24 Avril 2018 sous le n°18-004, des états financiers relatifs à l'exercice 2017 de la BNA tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2018.

La note d'opération et le document de référence « BNA 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de BNA Capitaux: [www.Bnacapitaux.com.tn](http://www.Bnacapitaux.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2018 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2018.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« ABC TUNISIE 2018-01 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **17/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/09/2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,00% brut l'an au minimum et 8,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les modalités de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- ✓ Catégorie A : 8,20% brut l'an et/ou TMM+2,20% sur 5 ans ;
- ✓ Catégorie B : 8,40% brut l'an et/ou TMM+2,40% sur 7 ans dont 2 années de grâce ;
- ✓ Catégorie C : 8,50% brut l'an et/ou TMM+2,50% sur 7 ans avec remboursement in fine.

**But de l'émission :** ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

La banque se trouve dans une situation de conformité totale par rapport aux normes et ratios prudentiels. Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

**Dénomination de l'emprunt :** « ABC TUNISIE 2018-01 ».

**Montant :** 20.000.000 dinars divisé en 200.000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

- Suite -

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission** : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres** : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts** :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans avec remboursement in fine :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,20%** l'an pour la catégorie A, de **8,40%** l'an pour la catégorie B et de **8,50%** l'an pour la catégorie C.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%** pour la catégorie A, de **7,618%** pour la catégorie B et de **7,718%** pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** pour la catégorie A, de **2,40%** pour la catégorie B et de **2,50%** pour la catégorie C et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations de l'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2018-01 » sont émises selon trois catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce** ;
- ✓ une catégorie C sur une durée de **7 ans**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour la catégorie B et de **7 ans** pour la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,714 années** pour la catégorie A, de **4,227 années** pour la catégorie B et de **5,554 années** pour la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **07/05/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **02/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20.000.000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **02/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **02/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

Les obligations émises sous la catégorie C feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **02/07/2023** pour la catégorie A et le **02/07/2025** pour les catégories B et C.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **02 juillet** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **02/07/2019**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le premier remboursement en capital aura lieu le **02/07/2021**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **02/07/2019** et le remboursement en capital aura lieu in fine le **02/07/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **07/05/2018** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier, ainsi que la quantité d'obligations y afférente

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire n'est pas noté. Néanmoins, la banque ABC Tunisie s'est engagée à se faire noter et à noter les titres émis dans le cadre du présent emprunt obligataire auprès d'une agence de notation spécialisée et reconnue par le Conseil du Marché Financier et ce, pour toute la durée de vie de l'emprunt.

Dans ce cadre, la banque a déjà pris contact avec l'agence de notation Fitch Ratings et le commencement des travaux est imminent.

- Suite -

**Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-1000** en date du **19 avril 2018**, du document de référence « Bank ABC Tunisie 2018 » enregistré par le CMF en date du **13 avril 2018** sous le N° **18-003**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2018 et le 30 avril 2018.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2018. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## Emprunt Obligataire «Hannibal Lease Subordonné 2018-01»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 17/05/2017 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2017 et 2018 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 23/03/2018 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné HL 2018-01 » à savoir :

Montant de l'emprunt obligataire	: 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars ;
Nominal de l'obligation	: 100 dinars par obligation ;
Forme d'Obligation	: les obligations sont nominatives ;
Prix d'émission	: 100 dinars par obligation payable intégralement à la souscription ;
Taux d'intérêt	: Catégorie A : 8,3% et/ou TMM+2,1% brut par an au choix du souscripteur, Catégorie B : 8,5% brut par an ;
Durée	: 5 ans pour la catégorie A et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie B ;
Amortissement	: les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « HL 2018-1 » est d'un montant de 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 200 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars. Le

- Suite -

montant définitif de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/05/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions à cet emprunt subordonné seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/04/2018** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Hannibal Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, le présent emprunt obligataire subordonné permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets au vu de la réglementation bancaire. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **Dénomination de l'emprunt : « Emprunt subordonné HL 2018-01 ».**

- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

- Suite -

**Prix de souscription et d'émission:**

Le prix d'émission est de **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2018**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **28/05/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,1%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Mai** de l'année N-1 au mois d'**Avril** de l'année N.

**Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce**

- Taux fixe : Taux annuel brut de **8,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2023** pour la catégorie A et le **28/05/2025** pour la catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/05** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/05/2019** pour toutes les catégories.

- Suite -

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/05/2019** pour la catégorie A et le **28/05/2021** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,3%** l'an pour la catégorie A et **8,5%** l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 5,2175%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,3175%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,1%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Catégorie A :

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans**.

Catégorie B :

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

**Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de **2,711 années** pour la catégorie A et **4,219 années** pour la catégorie B.

**Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

**Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts

- Suite -

obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 03 Août 2017 sous le numéro 17/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

#### **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

#### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

#### **Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **20/03/2018**.

#### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

#### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux

- Suite -

unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du premier Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 DT) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 DT) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

#### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « **Emprunt subordonné HL 2018-01** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

#### **Marché des titres**

Il existe à fin Mars 2018, 10 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt subordonné « Emprunt subordonné HL 2018-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

#### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

#### **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination).

- Suite -

---

**Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Subordonné HL 2018-01** » visée par le CMF en date du **10/04/2018** sous le numéro **18-0999**, du document de référence « **Hannibal Lease 2017** » enregistré par le CMF en date du **03/08/2017** sous le n°**17-003**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 Novembre 2017** sous le numéro **17-003/A001**. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le **20 avril 2018**. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le **30 avril 2018**.

La note d'opération et le document de référence « HL 2017 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsacom.tn](http://www.macsacom.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2018 et les états financiers relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le **20 avril 2018** et le **30 avril 2018**.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2018, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2018.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE****« ATL 2018-1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'ATL tenue le **11/05/2017** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **12/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 50 millions de dinars aux conditions suivantes :

<b>Catégorie</b>	<b>Durée</b>	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Amortissement annuel</b>
Catégorie A	5 ans	8,30%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,20%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,50%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2018-1 ».

**Montant :** **30 000 000 dinars** susceptible d'être porté à **50 000 000 dinars** divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 500 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2018-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt « ATL 2018-1 » seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,20%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze

- Suite -

➤ derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce :**

➤ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.**

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,30%** l'an pour la catégorie A et **8,50%** l'an pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** Pour les obligations de la catégorie B, la marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2018 (à titre indicatif), qui est égale à **5,218%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **7,418%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,20%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :**

✓ Catégories A et B : Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans** ;

✓ Catégorie C : Les obligations de la catégorie C sont émises pour une durée totale de **7 ans dont 2 ans de grâce**.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories A et B et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie C.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,711 années** et de **4,219 années** pour les obligations de la catégorie C.

**Période de souscription et de versement :** Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/04/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **17/07/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 500 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **17/07/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/07/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **17/07/2018** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement** : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **17/07/2023** pour les catégories A et B et le **07/07/2025** pour la catégorie C.

**Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **17 juillet** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **17/07/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **17/07/2019** pour les catégories A et B et le **17/07/2021** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers **TUNISIE CLEARING**.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public** : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/04/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations** : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2018-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AFC, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Garantie** : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'émission** : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **23/03/2018**, la note à long terme « **BB (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** ».

- Suite -

**Cotation en Bourse :** L'Arab Tunisian Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « AFC » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **ATL 2018-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2018-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° **18-0998** en date du **06 avril 2018**, du document de référence « **ATL 2017** » enregistré par le CMF en date du **30 juin 2017** sous le N° **17-002**, de son actualisation enregistrée par le CMF en date du **30 novembre 2017** sous le N° **17-002/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2018 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 pour tout placement sollicité après le 30/04/2018.

La note d'opération, le document de référence « **ATL 2017** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2018 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2017 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2018 et le 30/04/2018.

**AVIS DE SOCIETES**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES « SITEX »**

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - KSAR HELLAL

La Société Industrielle des Textiles, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** prévue pour 21 Juin 2018 à 9 heures, a été reporté pour le Mercredi 27 Juin 2018 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Unité de Fabrication de Médicaments - Unimed**  
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Messieurs les actionnaires de la société « unité de fabrication des médicaments » dite « UNIMED », sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19/06/2018 à 11<sup>h</sup>,00 au siège social de la société sis à la ZI Kalaa Kébira – 4060 Sousse, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2017 et quitus aux administrateurs.
- Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2017 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées.
- Affectation des résultats.
- Distribution des dividendes.
- Pouvoir pour formalités.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, pour le samedi 09 juin 2018 à 11h00, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax ; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2017 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS » de l'exercice 2017;
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2017 ;
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2017 et distribution de dividendes ;
6. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2017 ;
7. Quitus aux membres du conseil d'Administration ;
8. Fixation du montant des Jetons de présence ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société 30 jours avant la date de la réunion.

---

2018 - AS - 6063

---

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS**

Siège social : Route de Gabès, km 1,5 – 3003 Sfax

Les actionnaires de la société « **MPBS** » sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, pour le samedi 09 juin 2018 à 12h00, au siège de l'Institut Arabe des Chefs d'entreprise « IACE » section Sfax; sis à route de Gremda Km 4,5- Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la société;
2. Modification corrélative des statuts de la société ;
3. Pouvoirs pour formalités.

---

2018 - AS - 6064

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**TELNET HOLDING S.A**

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire fixée pour le Lundi 25 juin 2018 à 17 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac- Tunis est arrêté comme suit :

1. Mise à jour des statuts de la société ; et
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

---

2018 - AS - 6061

---

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE**

**Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »**  
Siège social : 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « **Tunis Re** » **sont** convoqués à l'Assemblée Générale Spéciale qui aura lieu le Lundi 04 Juin 2018 à 08H30 mn , à l'Hôtel LAICO Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Election d'un membre au Conseil d'Administration pour représenter les petits porteurs pour la période 2018, 2019 & 2020.

---

2018 - AS - 6062

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Société Tunisienne des Marchés de Gros**

**« SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2017 le **Mercredi 27 juin 2018 à 10 heures** à l'hôtel ACROPOLE les berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1. Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2017.
2. Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017.
3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2017.
4. Affectation des bénéfices de l'exercice 2017.
5. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2017
6. Approbation de la désignation des nouveaux membres en remplacement des membres du conseil d'administration
7. Désignation du Commissaire aux Comptes de la société pour les exercices 2018-2019-2020.
8. Quitus aux membres du conseil d'administration.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**SANIMED**

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 - BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax- Tunisie

Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le mardi 05 juin 2018 à 10h 30 mn à L'Hôtel Mouradi Ghammarth- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017,
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2017,
6. Affectation du résultat,
7. Quitus aux administrateurs,
8. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017,
9. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration
10. Questions diverses,
11. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**Projet de résolutions AGO****SANIMED**

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 - BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax- Tunisie

Projet de résolution de la société SANIMED à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 05 juin 2018 :

**Projet de la 1<sup>ière</sup> résolution :**

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

*Cette résolution est adoptée à .....***Projet de la 2<sup>ième</sup> résolution :**

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial .

*Cette résolution est adoptée à.....***Projet de la 3<sup>ième</sup> résolution :**

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 2.168 389 dinars.

*Cette résolution est adoptée à.....***Projet de la 4<sup>ième</sup> résolution :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2017 comme suit :

<b>Bénéfice net de l'exercice 2017</b>	2 168 389,967
(+) Résultats reportés	0,000
Base de calcul de la réserve légale	2 168 389,967
(-) Réserves légales (5%)	108 419,448
Bénéfice Distribuable	2 059 969,519
Dividendes à distribuer soit 0,060 DT/Action	744 000,000
Réserves Facultatives	1 315 969,519
Résultat à reporter	0,000

La date de mise en paiement est fixée à .....

*Cette résolution est adoptée à.....*

- Suite -

**Projet de la 5<sup>ème</sup> résolution :**

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

*Cette résolution est adoptée à.....*

**Projet de la 6<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale fixe à 135 000 dinars, le montant brut annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2017 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

*Cette résolution est adoptée à.....*

**Projet de la 6<sup>ème</sup> résolution :**

Après avoir constaté l'expiration du mandat de tous les administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

Administrateur	Nombre de siège
Mr Anas ABDENNADHER	1 siège
Mr Lotfi ABDENNADHER	1 siège
La Société AB Corporation	2 sièges
L' A.T.D SICAR	2 sièges
La Société AGRIMED	1 siège
La société MAXULA gestion	1 siège
Représentant des petits porteurs	1 siège

L'Assemblée générale fixe la durée du mandat de tous les administrateurs à trois années, soit, les exercices 2018, 2019 et 2020. Leur mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur l'exercice 2020.

Les nouveaux membres du conseil, tous présents à l'assemblée, déclarent ne se trouver dans un aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et acceptent leur mandat d'administrateur.

*Cette résolution est adoptée à .....*

**Projet de la 7<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

*Cette résolution est adoptée à .....*

**AVIS DE SOCIETES**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE « SOMOCER »**

SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET ZERAMDINE MONASTIR -TUNISIE

Projet de résolutions de la société SOMOCER à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 05 juin 2018.

**Projet de la 1<sup>ière</sup> résolution :**

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

*Cette résolution est adoptée à .....*

**Projet de la 2<sup>ème</sup> résolution :**

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

*Cette résolution est adoptée à.....*

**Projet de la 3<sup>ème</sup> résolution :**

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 4.007 908,346 dinars.

**Projet de la 4<sup>ème</sup> résolution :**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2017 comme suit :

- Suite -

<b>Bénéfice net de l'exercice 2017</b>	4.007 908,346
(+) Résultats reportés	6.179 186,606
Base de calcul de la réserve légale	10.187 094,952
(-) Réserves légales (5%)	509 354,748
Bénéfice	9 677 740,204
Affectation Fond social	200 000,000
Bénéfice disponible	9 477 740,204
Dividendes à distribuer (0,075 DT Par action)	3 049 200.000
<b>Résultat à reporter</b>	<b>6 428 540,204</b>

*Cette résolution est adoptée à .....*

**La date de mise en paiement est fixée à.....**

**Projet de la 5<sup>ème</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale fixe à 170.000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2017.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2017 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

*Cette résolution est adoptée à.....*

**Projet de la 6<sup>ème</sup> résolution :**

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

*Cette résolution est adoptée à.....*

**Projet de la 7<sup>ème</sup> résolution :**

Après lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, relatifs à l'exercice 2017, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

*Cette résolution est adoptée à .....*

- Suite -

**Projet de la 8<sup>ième</sup> résolution :**

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 un résultat net bénéficiaire s'élevant à 3 762 386,321 dinars.

*Cette résolution est adoptée à.....*

**Projet de la 9<sup>ième</sup> résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

*Cette résolution est adoptée à.....*

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**Société Tunisienne des Marchés de Gros**

**« SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Projet de résolutions de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 juin 2018.

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2017, approuve les états financiers et le rapport du conseil d'administration de l'exercice 2017.

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes de l'année 2017, approuve les conventions mentionnées dans le dit rapport.

**TROISIEMME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour la gestion de l'exercice 2017.

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la proposition du conseil d'administration relative à l'affectation et la répartition des bénéfices de l'exercice 2017 comme suit:

Bénéfice net de l'Exercice 2017	3.070.143,092 D
Résultats reportés	338,191 D
<u>1<sup>er</sup> Reliquat</u>	<u>3.070.481,283 D</u>
Réserves légales	<120.000,000> D
<u>2<sup>ème</sup> Reliquat :</u>	<u>2.950.481,283 D</u>
Fonds Social (3.070.143,092 X 10%)	<307.014,309>D
<u>3<sup>ème</sup> Reliquat :</u>	<u>2.643.466,974 D</u>
Dividendes (10%)	<1.320.000,000>D
<u>4<sup>ème</sup> Reliquat</u>	<u>1.323.466,974 D</u>
Réserves extraordinaire	<1.323.000,000>D
Report à nouveau	466,974

**La distribution des bénéfices ne concernent pas les exercices antérieurs à l'année 2017.**

- Suite -

Les dividendes distribuées relatives à l'exercice 2017 ont été fixés à 10 % du capital de la société soit 0,100 Dinar par action de valeur nominale de un dinar entièrement libérée et composant le capital (13.200.000 Dinars).

Les dividendes seront mis en paiement à compter du ..... 2017 auprès des intermédiaires en bourse et les teneurs de comptes dépositaires conformément au document n° 16 de « TUNISIE CLEARING ».

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle approuve la fixation des jetons de présence de l'année 2017 à Trois Mille Dinars brut (3.000,000 D) pour chaque membre du conseil d'administration.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire approuve la nomination de Madame Karima Hammami: membre au conseil d'administration représentant l'Etat en remplacement de Monsieur Taha Zouari , à dater du 5 Mars 2018.

Et ce, pour le reste du mandat actuel des membres du conseil d'administration qui prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 2018.

SEPTIEME RESOLUTION :

Constatant la fin du mandat du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la désignation du bureau ..... en qualité de Commissaire aux Comptes de la Société pour une période de trois ans 2018-2019-2020 finissant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire devant délibérer sur les comptes de l'exercice 2020.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au Président Directeur Général ou à son représentant ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour effectuer toute formalité légale.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**INFORMATIONS POST AGO**

**Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba**  
Siège social : HOTEL AL JAZIRA - plage Sidi Mahrez - DJERBA

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 mai 2018, la Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :****Première Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2017 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Deuxième Résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2017.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Quatrième Résolution**

1- L'Assemblée générale décide de reporter à nouveau le résultat de l'exercice de la société, se traduisant par un déficit net de 156 079,814 dinars comme suit :

Bénéfice net 2017		- 156 079,814
Reste sur report à nouveau 2013 et antérieurs		2 428 500,364
Report à nouveau 2016		<u>68 351,089</u>
	Total	2 340 771,639
1 <sup>er</sup> reliquat reports 2013 et antérieurs		2 428 500,364
2 <sup>ème</sup> reliquat reports 2017		<u>- 87 728,725</u>
	1 <sup>er</sup> reliquat	2 340 771,639
	Total reports	<u>2 340 771,639</u>
	2 <sup>ème</sup> reliquat	0,000

- Suite -

1- L'assemblée générale décide le transfert au compte de réserve facultative d'une partie de « la réserve pour réinvestissement exonéré » devenue disponible en 2017 pour un montant de 74 252,445 D, et ce après une période de blocage de 5 ans.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **Cinquième Résolution**

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs pour l'exercice 2017 à 26 945,000 Dt (brut).

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **Sixième Résolution**

Prenant acte de la fin de mandat de membres du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de la nouvelle composition du conseil. Elle nomme les personnes suivantes en tant que nouveaux membres du conseil d'administration de la société Al jazira de transport et de tourisme pour les exercices 2018, 2019 et 2020. Ils resteront en fonction jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice 2020 :

- M. Ezzedine EL KADHI
- M. Sadok ANANE
- M. Mekki DARDOURI (SEPCM)
- M. Abdelaziz GHRIBI
- M. Mohamed Firas EL KADHI
- Mlle Syrine EL KADHI

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **Septième Résolution**

Prenant acte de la fin de mandat du commissaire aux comptes, l'assemblée générale décide sur proposition du comité d'audit de renouveler les fonctions de M. Borhane HASNAOUI en tant que commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers de la société Al jazira de transport et de tourisme pour les exercices 2018, 2019 et 2020

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **Huitième Résolution**

L'assemblée générale ordinaire approuve les droits de vote des actionnaires présents ou représentés à l'AGO du 25/05/2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

#### **Neuvième Résolution**

L'Assemblée Générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

**2-Le bilan après affectation du résultat :**

<b>BILAN APRES AFFECTATION</b>		
Exprimé en dinars		
	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Actifs</b>		
Immobilisations corporelles & incorporelles nettes	2 376 482	3 392 619
Immobilisations financières	1 608 613	1 447 566
Autres actifs non courants	0	0
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>3 985 096</b>	<b>4 840 185</b>
Stocks	1 427 623	791 277
Clients et comptes rattachés (net)	140 049	109 005
Autres actifs courants (net)	678 135	517 989
Placements et autres actifs financiers (net)	6 478 524	8 061 755
Liquidités et équivalents de liquidités	1 999 491	589 157
<b>Total des actifs courants</b>	<b>10 723 822</b>	<b>10 069 183</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>14 708 918</b>	<b>14 909 368</b>

<b>BILAN APRES AFFECTATION</b>		
Exprimé en dinars		
	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Capitaux propres et Passifs</b>		
Capital social	7 000 000	7 000 000
Réserves	2 921 247	2 921 247
Autres capitaux propres	974 795	974 795
Résultats reportés	2 340 772	2 496 851
<b>Capitaux propres après affectation</b>	<b>13 236 814</b>	<b>13 392 893</b>
<b>Passifs</b>		
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts	0	0
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>	<b>1 472 104</b>	<b>1 516 475</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	408 957	348 434
Autres passifs courants	1 063 147	1 168 041
Passifs financiers	0	0
<b>Capitaux propres et des passifs</b>	<b>14 708 918</b>	<b>14 909 368</b>

- Suite -

**3-L'état d'évolution des capitaux propres :****Etat d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2017 (en milliers de dinars)**

<b>LIBELLES</b>	<b>Capital</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Réserve facultative</b>	<b>Réserve à Rég. spécial</b>	<b>Réserve pour réinvestis. exo</b>	<b>Réserve de réévaluation</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Solides au 31/12/2017 avant affectation</b>	<b>7 000 000</b>	<b>700 000</b>	<b>1 829 937</b>	<b>0</b>	<b>400 310</b>	<b>974 795</b>	<b>2 456 851</b>	<b>-156 000</b>	<b>13 236 814</b>
Réserve légale		D						D	D
Réserve facultative			D					D	D
Réserve à régime spécial				D	D			D	D
Réserve pour réinvestissement ex. ext.			D		D	D		D	D
Réserve de réévaluation légale 1990									
Résultats reportés							-156 000	156 000	D
Dettes à distribuer							D	D	D
<b>Solides au 31/12/2017 après affectation du résultat A.G.O. du 25 Mai 2018</b>	<b>7 000 000</b>	<b>700 000</b>	<b>1 829 937</b>	<b>0</b>	<b>400 310</b>	<b>974 795</b>	<b>2 340 772</b>	<b>0</b>	<b>13 236 814</b>

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**La Société ENNAKL AUTOMOBILES**  
Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 16 mai 2017, la Société ENNAKL AUTOMOBILES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

**1. Les résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes approuve les états financiers individuels, consolidés et IFRS de l'exercice 2017 et le rapport d'activité tels qu'ils ont été présentés par le conseil d'administration.

Elle donne en conséquence quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2017.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve les opérations et conventions citées par ce rapport.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION**

- L'assemblée générale ordinaire approuve l'affectation du bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2017 comme ci-dessous :

- Suite -

DESIGNATION	MONTANT
Résultat net de l'exercice	26 537 682,158
Résultat reporté	11 443,082
<b>Résultat distribuable :</b>	<b>26 549 125,240</b>
Dividendes 65% de capital soit 0.650 Dinars/action	19 500 000,000
Prélèvement Fonds social (3% du résultat distribuable)	796 473,757
Autres réserves	6 250 000,000
<b>Report à nouveau 2017</b>	<b>2 651,483</b>

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire approuve la distribution du premier dividende au taux de 65%, soit 0.650 dinars par action. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du **24 Juillet 2018**.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration du 13 mars 2018, d'allouer à chaque membre du conseil d'administration un montant de mille (1.000) dinars bruts par présence et ce, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 13 mars 2018, fixe la rémunération des membres du comité permanent d'audit à la somme de totale de vingt mille (20 000) dinars bruts pour l'exercice 2018.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs suivants arrivent à échéance lors de la présente Assemblée :

- Monsieur Ibrahim DEBACHE
- La société COMAR
- La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)
- La société Poulina Group Holding (PGH)
- Monsieur Malek CHAHED représentant les actionnaires minoritaires sur la bourse de Tunis
- Monsieur Mohamed BOUATTOU représentant les actionnaires minoritaires sur la bourse de CASABLANCA

- Suite -

L'assemblée Générale des actionnaires décide de nommer pour une durée de trois ans qui expirera lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020, les administrateurs suivants :

- Monsieur Ibrahim DEBACHE
- La société COMAR
- La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)
- La société Poulina Group Holding (PGH)
- Monsieur Malek CHAHED représentant les actionnaires minoritaires sur la bourse de Tunis
- Monsieur Mohamed BOUATTOU représentant les actionnaires minoritaires sur la bourse de CASABLANCA

En conséquence de cette décision, la composition du conseil d'Administration sera comme suit :

<b>Administrateurs</b>	<b>Echéance du mandat (AGO qui statuera sur les états financiers de</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La société AMEN BANK</li> <li>• La société TUNISIE LEASING</li> <li>• La société TDS</li> <li>• La société SPI</li> <li>• La société PARENIN</li> <li>• Monsieur Fethi MESTIRI</li> <li>• Monsieur Ibrahim DEBACHE</li> <li>• La société COMAR</li> <li>• La société de participation de gestion et d'investissement (PGI Holding)</li> <li>• La société Poulina Group Holding (PGH)</li> <li>• Malek CHAHED</li> <li>• Mohamed BOUATTOU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 31 décembre 2018</li> <li>• 31 décembre 2018</li> <li>• 31 décembre 2018</li> <li>• 31 décembre 2018</li> <li>• 31 décembre 2019</li> <li>• 31 décembre 2019</li> <li>• 31 décembre 2020</li> </ul>

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

- Suite -**HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire constate que les mandats des deux commissaires aux comptes le cabinet « CSM » et le cabinet « F.M.B.Z KPMG TUNISIE » sont venus à expiration.

L'assemblée générale ordinaire décide de nommer :

- Le cabinet salah MEZIOU
- Les commissaires aux comptes associés- MTBF membre du réseau international PwC

En qualité de commissaires aux comptes et ce, pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur l'exercice 2020.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société ou son mandataire en vu d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**2-Le bilan après affectation du résultat :**

**BILAN**  
**Au 31/12/2017**  
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		2 478 490	2 333 168
Moins : Amortissements		(2 268 008)	(1 887 419)
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	(A-1)	<b>210 483</b>	<b>445 750</b>
Immobilisations corporelles		75 784 913	60 253 237
Moins : Amortissements		(21 644 001)	(20 712 939)
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>54 140 912</b>	<b>39 540 298</b>
Participations et créances liées à des participations	(A-2)	62 388 999	36 519 395
Moins : Provisions		-	-
Autres immobilisations financières	(B-1)	2 936 582	2 489 498
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>65 325 581</b>	<b>39 008 893</b>
<b>TOTAL ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>119 676 975</b>	<b>78 994 941</b>
Autres actifs non courants	(B-2)	-	51 705
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>119 676 975</b>	<b>79 046 646</b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>			
Stocks		44 578 252	34 687 045
Moins : Provisions		(1 944 176)	(2 043 397)
<b>TOTAL STOCKS</b>	(B-3)	<b>42 634 076</b>	<b>32 643 648</b>
Clients et comptes rattachés		26 904 976	10 509 040
Moins : Provisions		(1 419 565)	(1 472 566)
<b>TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES</b>	(B-4)	<b>25 485 411</b>	<b>9 036 474</b>
Autres Actifs courants	(B-5)	10 933 828	5 335 096
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-6)	27 542 466	69 128 274
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>106 595 781</b>	<b>116 143 492</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>226 272 757</b>	<b>195 190 137</b>

- Suite -

**BILAN**  
**Au 31/12/2017**  
(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Note</u>	<u>Au 31/12/2017</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves		63 040 463	56 790 463
Fonds social		2 408 541	2 696 976
Résultats reportés		2 652	11 443
		<u>95 451 656</u>	<u>89 498 881</u>
		<u>0</u>	<u>0</u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION (I)</b>	<b>(B-7)</b>	<u>95 451 656</u>	<u>89 498 881</u>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b><u>PASSIFS NON COURANTS</u></b>			
Emprunts		19 857 060	-
Provisions pour risques et charges	<b>(B-8)</b>	5 544 058	4 662 943
Dépôts et cautionnements		4 000	4 000
Autres passifs non courants	<b>(B-9)</b>	151 503	187 670
		<u>25 556 621</u>	<u>4 854 613</u>
<b><u>PASSIFS COURANTS</u></b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>(B-10)</b>	76 972 051	73 571 252
Autres passifs courants	<b>(B-11)</b>	24 149 489	27 265 391
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>(B-12)</b>	4 142 940	-
		<u>105 264 480</u>	<u>100 836 643</u>
		<u>130 821 101</u>	<u>105 691 256</u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II)</b>		<u>226 272 757</u>	<u>195 190 137</u>

**3-L'état d'évolution des capitaux propres :**

Désignation	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonéré disponible	Réserve pour réinvest exonéré indisponible	Autres réserves	Résultats reportés	Fonds social	Resultat de la période	Total	
Soldes au 31/12/2017 avant affectation	30 000 000		3 000 000		-	-	14 000 000	39 790 463	11 443	1 612 067	26 537 682	114 951 655
<b>Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2017</b>												
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 15/05/2018							6 250 000	19 491 208	796 474	-26 537 682	-	-
Dividendes distribués								-19 500 000			-19 500 000	-
										0	-	-
Solde au 31 DECEMBRE 2017 après affectation	30 000 000		3 000 000	0	0	14 000 000	46 040 463	2 651	2 408 541	0	95 451 656	95 451 656

AVIS DE SOCIETES

معلومات ما بعد الجلسة العامة العادية

**البنك التونسي السعودي**

المقر الاجتماعي : 32، نزع الهادي الحُرّاي تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ يوم 14 ماي 2018 ينشر ستوسيد بنك ما يلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.

قائمة تطور الأموال الذاتية بالمختار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

**اللائحة الأولى**

إنّ الجمعية العامة العادية للمساهمين، بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة حول أنشطة "البنك التونسي السعودي" خلال السنّة المالية 2017 وعلى القوائم المالية المختومة في 2017/12/31 وعلى تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية للبنك التونسي السعودي، تصادق على تقرير مجلس الإدارة وعلى الاتّفاقات الواردة بالتقرير الخاصّ لمراقبي الحسابات وعلى القوائم المالية للبنك التونسي السعودي المتعلّقة بالسنّة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2017 كما وقع تقديمها من قبل مجلس الإدارة.

تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع

**اللائحة الثانية**

إنّ الجمعية العامة العادية للمساهمين، بعد إطلاعها على القوائم المالية المجمعّة المختومة في 2017/12/31 وعلى تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعّة لمجموعة البنك التونسي السعودي، تصادق على القوائم المالية المجمعّة لمجموعة البنك التونسي السعودي المتعلّقة بالسنّة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2017 كما وقع تقديمها من قبل مجلس الإدارة.

تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع

**اللائحة الثالثة**

تبرئ الجمعية العامة العادية للمساهمين ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تامًا وكاملًا وبدون تحقّظ أو شرط في خصوص ممارسة مهامهم في مجلس الإدارة وعن نتائج أعمالهم بالنسبة للسنّة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2017.

تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع

- Suite -

### اللائحة الرابعة

تقرّر الجمعية العامة العادية للمساهمين تخصيص النتيجة الصافية للسنة المالية 2017 والبالغة 2 222 356,997 دينار على النحو التالي :

الخسائر المرحّلة قبل التخصيص : 44 954 972,297 - دينار  
 النتيجة الصافية : 2 222 356,997 - دينار  
 الخسائر المرحّلة بعد التخصيص : 42 732 615,300 - دينار

تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع

### اللائحة الخامسة

طبقا للمادة 29 من النظام الأساسي للبنك التونسي السعودي، تقرّر الجمعية العامة تحديد بدل حضور المجلس، بالنسبة للسنة المالية 2017، بمبلغ 6.600 دينار بعد الخصم من الضرائب بالنسبة لكلّ عضو. كما تقرّر الجمعية العامة العادية للمساهمين منح مكافأة بمبلغ 8.000 دينار بعد الخصم من الضرائب لأعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق واللجنة التنفيذية للقرض ولجنة المخاطر ولجنة التعيينات والتأجير ومقرّري مجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق واللجنة التنفيذية للقرض ولجنة المخاطر ولجنة التعيينات والتأجير مع مراعات مبدأ عدم تجاوز المكافأة لـ 8.000 دينار لكلّ عضو ومقرّر.

تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع

### اللائحة السادسة

طبقا لأحكام الفصل 25 من النظام الأساسي للبنك التونسي السعودي تقرّر الجمعية العامة العادية التعيينات التالية :

\* السيد توفيق عباس عضوا بمجلس الإدارة اعتبارا من 14 مارس 2018 خلفا للسيدة أمال بن فرحات،

\* السيد زهير عطاء الله عضوا بمجلس الإدارة اعتبارا من 14 مارس 2018 خلفا للسيدة حبيبة اللواتي،

وذلك لبقية عضوية السلف التي تنتهي عند انعقاد الجمعية العامة العادية للمساهمين التي ستعقد في حسابات السنة المالية 2018.

وقد عبّر السيد توفيق عباس والسيد زهير عطاء الله عن قبولهما لهذه المهامّ وأمضيا هذا المحضر تأكيدا لهذا القبول.

تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالاجماع

- Suite -

### اللائحة السابعة

طبقا لأحكام الفصل 19 من النظام الأساسي للبنك التونسي السعودي، تصادق الجمعية العامة العادية على تعيين :

\*السيد خليل شطورو عضوا بمجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات قابلة للتجديد تنتهي عند انعقاد الجمعية العامة العادية التي ستنظر في حسابات السنة المالية 2019

\*السيد عبد الحميد رزام كعضو مستقل بمجلس إدارة البنك تنتهي عند انعقاد الجمعية العامة العادية التي ستنظر في حسابات السنة المالية 2020 قابلة للتجديد مرة واحدة.

وقد عبّر السيد خليل شطورو و السيد عبد الحميد رزام عن قبولهما لهذه المهام وأمضيا هذا المحضر تأكيدا لهذا القبول.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

### اللائحة الثامنة

عملا بأحكام القانون عدد 19 المؤرخ في 2 ماي 2006، تقرّر الجمعية العامة العادية للمساهمين تعيين مكتب حسابات جديد "S.N.I" تمثله السيدة نادرة جلاصي سقار خلفا لمكتب "تدقيق - تصريف - استشارة" "C.M.C" والذي يمثله شريف بن زينة مراقبا لحسابات البنك التونسي السعودي بالنسبة للسنوات المالية 2018-2019-2020 قابلة للتجديد مرة واحدة وتحدّد أجرته طبقا للتراتب الجاري بها العمل.

وقد عبّرت السيدة نادرة جلاصي سقار عن قبولها لهذه المهام وأمضت هذا المحضر تأكيدا لهذا القبول.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

### اللائحة التاسعة

تمدّد الجمعية العامة العادية الترخيص في إصدار قرض أو قروض رقاعية من طرف البنك بمبلغ إجمالي لا يتعدّى 50 مليون دينار، لسنة أخرى تنطلق من تاريخ انعقاد الجلسة العادية الحالية إلى تاريخ الجلسة العادية التي ستنظر في حسابات السنة المحاسبية القادمة. وتفوض الجمعية العامة العادية الصلاحيات لمجلس إدارة البنك التونسي السعودي لتحديد قيمة كلّ إصدار وآلياته وشروطه وذلك طبقا للفصل 331 من مجلة الشركات التجارية.

بعد المناقشة قرّرت الجمعية العامة عدم المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

### اللائحة العاشرة

تفوض الجمعية العامة العادية كلّ التفوذ و الصلاحيات للمدير العام أو الشخص الذي يعينه، للقيام بجميع عمليات الإيداع و النشر التي يقتضيها القانون والنظام الأساسي للبنك.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

- Suite -

2-الموازنة بعد تخصيص النتيجة

(En milliers de Dinars Tunisiens)		
<b>ACTIFS</b>	<b>déc-17</b>	<b>déc-16</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	21 335	16 531
Créances sur les établissements bancaires	23 400	13 574
Créances sur la clientèle	563 717	498 557
Portefeuille commercial	42 314	79 472
Portefeuille d'investissement	120 528	53 331
Valeurs immobilisées	13 200	12 520
Autres actifs	67 249	65 600
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b><u>851 743</u></b>	<b><u>739 585</u></b>
<b>PASSIF</b>		
Banque Centrale et CCP	100 073	95 057
Dépôts et Avoirs des Etab. Bancaires et Financiers	41 902	36 315
Dépôts de la clientèle	487 409	397 397
Emprunts et ressources spéciales	119	179
Autres passifs	81 681	72 411
<b>Total passif</b>	<b><u>711 184</u></b>	<b><u>601 359</u></b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	100 000	100 000
Réserves	83 292	83 290
Résultats reportés	-42 733	-45 064
Résultat de l'exercice (avant modification comptable)		
Effet de modification comptable		
<b>Total capitaux propres</b>	<b><u>140 559</u></b>	<b><u>138 226</u></b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b><u>851 743</u></b>	<b><u>739 585</u></b>

- Suite -

**3- قائمة تطور الأموال الذاتية بالمختار قرار تخصيص النتيجة**

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvest exonéré disponible	Réserve pour réinvest exonéré	Réserve à régime spécial	Réserve sur fond social	Réserve à régime spécial devenue	Modifications comptables	Autres réserves	Amortissements différés
<b>Résultat exercice 2017</b>												
Solde au 31/12/2017 avant affectation	100 000 000,000	0	14 320 344,319	-	-	-	15 083 528,625	2 552 754,255	-	6 086 653,260	51 334 991,889	- 7 349 572,36
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 14/05/2018												- 2 372 475,186
Dividendes distribués												
Solde au 31/12/2017 après affectation	100 000 000,000	-	14 320 344,319	-	-	-	15 083 528,625	2 552 754,255	-	6 086 653,260	51 334 991,889	- 9 722 047,542

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**RESOLUTIONS ADOPTEES****LA GENERALE OBLIG-SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000  
**Siège social:** 16, avenue Jean Jaurès – 1001 Tunis

**Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2018****PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir procédé à la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2017, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 et prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2017.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

La GENERALE OBLIG-SICAV étant une SICAV de type capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2017, comme suit :

	<b>En dinars</b>
Résultat d'exploitation – Exercice 2017	434 616,300
Régularisation du résultat d'exploitation	(81 019,492)
Report à nouveau- exercice 2016	13,694
<b>Sommes capitalisées – Exercice 2017</b>	<b>353 610,502</b>

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020, le mandat des administrateurs :

- Monsieur Mourad KALLEL ;
- La CIL représentée par Monsieur Ziadi KILANI ;
- Monsieur Salah SOUKI.

et ce, conformément aux statuts de la société.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

**Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

**AVIS DE SOCIETES**

**Augmentation de capital annoncée**

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines  
« SOTRAPIL S.A »**

Siège social : Boulevard de la terre- Centre Urbain Nord- 1003 El khadra Tunis –  
Tél. : 71 766 900 - Fax : 71 766 710

La société de transport des hydrocarbures par pipelines porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 mai 2018 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 517.275 dinars pour le porter de 20.173.725 dinars à 20.691.000 dinars et ce par incorporation de :

- 493.783,592 dinars à prélever sur le poste « compte spécial d'investissements » après affectation des résultats de 2017.
- 23.491,408 dinars à prélever sur le poste « résultats reportés au titre de l'exercice 2017 ».

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de 103.455 actions nouvelles gratuites de nominal de 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour trente neuf (39) actions anciennes.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

**Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2018** et seront assimilées aux actions anciennes.

**Cotation en bourse :**

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **29 juin 2018**.

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **29 juin 2018**.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **29 juin 2018**.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	173,965	173,987		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	118,087	118,104		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE (2)	01/02/99	98,966	100,805	100,817		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	103,197	103,213		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	104,069	104,081		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,524	15,525		
7 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	113,630	113,644		
8 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP (1)***	CGF	25/02/08	1,097	1,114	1,114		
9 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	102,238	102,250		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
10 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,598	1,599		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
11 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,200	42,205		
12 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,064	57,070		
13 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	126,215	126,372		
14 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	125,086	125,449		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
15 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	158,025	158,834		
16 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	574,559	577,662		
17 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	136,219	135,610		
18 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	141,943	141,909		
19 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	142,088	142,230		
20 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	120,427	120,002		
21 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	124,683	124,949		
22 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	173,748	174,871		
23 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	102,733	103,335		
24 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	107,081	107,155		
25 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	170,936	171,643		
26 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	148,816	149,461		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	115,688	115,717		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	122,548	122,752		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	24,615	24,710		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2366,613	2381,801		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	128,949	132,271		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	161,009	162,192		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	197,100	203,440		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	18,963	19,269		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5390,116	5174,915		
36 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	2,911	2,953		
37 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,476	2,503		
38 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,273	1,283		
39 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,156	1,160		
40 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,197	1,206		
41 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,206	1,219		
42 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	130,127	131,895		
43 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	124,434	124,609		
44 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1144,535	1158,770		
45 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	12,067	12,275		
46 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	10,958	11,093		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	106,309	106,322
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	100,940	100,951
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	102,786	102,799
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	100,730	100,744
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	102,056	102,071
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	105,277	105,286
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	102,548	102,563
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	99,911	99,923
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,012	102,020
56 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	102,290	102,302
57 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	105,273	101,460
58 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	104,725	104,739
59 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	103,102	103,114
60 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	102,110	102,121
61 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	101,051	101,064
62 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	102,467	102,477
63 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	105,101	100,621
64 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	101,894	101,911
65 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	103,552	103,561
66 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	100,680	100,694
67 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	100,893	100,904
68 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	103,678	103,689
69 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE (2)	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	100,707	100,718

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
70	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,411	10,413
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	105,541	101,790
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	101,476	101,489
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	106,925	102,997
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,228	10,229
SICAV MIXTES								
75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	63,714	63,913
76	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	108,028	108,545
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,213	18,273
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	323,627	323,912
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	31,261	29,986
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2533,942	2535,652
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	76,083	76,210
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	56,018	56,005
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE (2)	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	118,357	118,320
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE (2)	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	109,087	108,981
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	10,959	10,963
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,114	12,115
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	15,912	16,041
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	15,026	15,072
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	16,395	16,470
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	13,807	13,865
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	161,173	161,699
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	149,414	149,728
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	9,683	9,742
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	124,769	125,034
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	94,481	95,114
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	99,419	100,370
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	96,185	96,179
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE (2)	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	117,990	117,868
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	100,836	101,223
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	10,749	10,761
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	107,939	108,044
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	170,389	170,936
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	117,439	118,595
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	114,481	113,317
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	121,932	122,161
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	217,137	218,335
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	192,493	193,142
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	161,985	162,406
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	25,149	25,662
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	153,512	155,264
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	127,917	127,075
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9302,953	9282,269
115	FCP UNIVERS AMBITION CEA *	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	En liquidation	En liquidation	En liquidation
116	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,663	82,894
117	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1063,093	1075,453
118	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6142,910	6110,243
119	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5466,074	5373,732
120	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,643	102,141
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
121	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	129,342	126,982
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
122	FCP UNIVERS AMBITION PLUS *	SCIF	12/02/13	10/05/17	0,089	En liquidation	En liquidation	En liquidation
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	12 008,753	12 141,134

\* FCP en liquidation anticipée

\*\* SICAV en liquidation anticipée

\*\*\* VL ajustée suite à la modification de la valeur d'origine de 100D à 1D

(1) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(2) initialement dénommée UBCI FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison sociale de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

## FCP SALAMETT CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

### RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2017

#### RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

##### *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	67 403 746,466 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à .....	2 701 549,201 TND
Un résultat bénéficiaire de .....	2 752 222,176 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP SALAMETT CAP** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### *Paragraphe d'observation*

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur les notes suivantes :

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif tel que prévu par l'article 2 du décret N°2001-2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

- Nous avons relevé un dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur fixé à un maximum de 10% de l'actif net tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Il s'agit des titres émis et garantis par la société « ATL ».
- La Note 3.2 aux états financiers dont le contenu indique que, conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
  - à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
  - au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
  - à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du Fonds Commun de Placements figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Toutefois, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués au prix du marché par référence à la courbe des taux publiée par Tunisie clearing à la date du 28 juillet 2017. Les décotes et/ou surcotes dégagées ont été partiellement lissées pour un montant total de – 43 829,900 dinars et constatées du 1er août au 12 septembre 2017.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si

la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 23 mars 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Cabinet Zahaf & Associés**

**Mohamed TRIKI**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/12/2017**  
**(Exprimé en dinars)**

<b>ACTIF</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2016</b>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	<b>59 248 653,172</b>	<b>39 829 123,211</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	2 977 280,999	2 521 830,849
b- Obligations et valeurs assimilées	56 271 372,173	37 307 292,362
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>8 181 981,664</b>	<b>11 636 787,457</b>
a- Placements monétaires	3 428 603,969	1 973 582,509
b- Disponibilités	4 753 377,695	9 663 204,948
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	<b>47 650,244</b>	<b>69 508,604</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>67 478 285,080</b>	<b>51 535 419,272</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>59 788,966</b>	<b>19 720,812</b>
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	<b>14 749,648</b>	<b>10 518,974</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>74 538,614</b>	<b>30 239,786</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>		
<b>CP1- Capital</b>	<b>64 779 812,456</b>	<b>49 599 785,264</b>
<b>CP2- Sommes distribuables</b>		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000	0,000
b- Sommes distribuables de l'exercice	2 623 934,010	1 905 394,222
<b>ACTIF NET</b>	<b>67 403 746,466</b>	<b>51 505 179,486</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>67 478 285,080</b>	<b>51 535 419,272</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/12/2017**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 01/01/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>	<u>Du 01/01/2016</u> <u>Au 31/12/2016</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	<b>2 521 403,638</b>	<b>1 900 048,204</b>
a- Dividendes	137 238,521	96 882,920
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	2 384 165,117	1 803 165,284
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	<b>898 640,548</b>	<b>386 113,406</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>3 420 044,186</b>	<b>2 286 161,610</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	<b>650 436,974</b>	<b>455 394,477</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>2 769 607,212</b>	<b>1 830 767,133</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	<b>68 058,011</b>	<b>47 395,397</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 701 549,201</b>	<b>1 783 371,736</b>
Régularisations du résultat d'exploitation	-77 615,191	122 022,486
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>2 623 934,010</b>	<b>1 905 394,222</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation</b> ( annulation )	77 615,191	-122 022,486
_ Variation des plus ( ou moins ) values potentielles sur titres	15 604,766	102 642,650
_ Plus ( ou moins ) values réalisées sur cession des titres	35 068,209	43 613,846
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>2 752 222,176</b>	<b>1 929 628,232</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**ARRETE AU 31/12/2017**  
(Exprimé en dinars)

	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>		
a- Résultat d'exploitation	2 701 549,201	1 783 371,736
b- Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	15 604,766	102 642,650
c- Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession de titres	35 068,209	43 613,846
<b>AN 2- <u>Distributions de dividendes</u></b>		
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>		
<b>a- Souscriptions</b>		
_ Capital	75 657 319,238	45 082 319,538
_ Régularisation des sommes non distribuables	117 928,008	145 040,828
_ Régularisation des sommes distribuables	1 509 950,446	901 942,226
<b>b- Rachats</b>		
_ Capital	-62 455 452,112	-29 961 780,749
_ Régularisation des sommes non distribuables	-95 835,139	-106 289,611
_ Régularisation des sommes distribuables	-1 587 565,637	-779 919,740
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>15 898 566,980</b>	<b>17 210 940,724</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>		
a- en début d'exercice	51 505 179,486	34 294 238,762
b- en fin d'exercice	67 403 746,466	51 505 179,486
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>		
a- en début d'exercice	3 515 891	2 439 074
b- en fin d'exercice	4 418 499	3 515 891
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>15,255</b>	<b>14,649</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>4,137%</b>	<b>4,189%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

### 1. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « Fonds commun de placement SALAMETT CAP » en abrégé « FCP SALAMETT CAP » de catégorie Obligataire et de capitalisation, régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

### 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2017 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor, et en titre de FCC, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

#### **3.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du Fonds Commun de Placements figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti compte tenu l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Toutefois, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués au prix du marché par référence à la courbe des taux publiée par Tunisie clearing à la date du 28 juillet 2017. Les décotes et/ou surcotes dégagées ont été partiellement lissées pour un montant total de – 43 829,900 dinars et constatées du 1er aout au 12 septembre 2017.

### **3.3 Evaluation des autres placements**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

##### AC1- Portefeuille titres :

##### a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
<b><i>Titres OPCVM</i></b>				
FCP Salamett Plus	46 000	487 492,216	489 026,000	0,73%
SANADETT SICAV	23 000	2 460 194,220	2 488 254,999	3,69%
<b>Total</b>	<b>69 000</b>	<b>2 947 686,436</b>	<b>2 977 280,999</b>	<b>4,42%</b>

##### b. Obligations et valeurs assimilées

##### *b.1 Les obligations de sociétés*

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'Actif Net
Amen Bank SUB 2008 B	10 000	550 000,000	568 986,301	0,84%
Amen Bank SUB 2009	3 000	139 935,000	141 540,205	0,21%
Amen Bank SUB 2016-1	5 000	400 000,000	402 659,945	0,60%
Amen Bank SUB 2017-1	10 000	1 000 000,000	1 039 899,178	1,54%
ATB 2007/ 1 CATEG D	2 500	150 000,000	154 922,548	0,23%
ATB SUB 2009	15 000	375 000,000	385 262,877	0,57%
ATB SUB 2017	50 000	5 000 000,000	5 005 235,616	7,43%
ATL SUB 2008	3 000	60 000,000	61 215,123	0,09%
ATTIJARI LEAS 2014	2 320	185 600,000	185 789,159	0,28%
ATL 2014/3	4 000	240 000,000	253 032,855	0,38%
ATL 2015-1	17 000	1 700 000,000	1 750 308,822	2,60%
ATL 2015-2 A	5 000	400 000,000	420 383,562	0,62%
ATL 2015-2 C	5 000	500 000,000	526 328,767	0,78%
ATL 2016-1 A	750	60 000,000	61 854,247	0,09%
ATL 2017-1 A	10 000	1 000 000,000	1 048 320,000	1,56%
ATL 2017-1 C	10 000	1 000 000,000	1 049 920,000	1,56%
ATL SUB 2017	20 000	2 000 000,000	2 026 665,205	3,01%
ATTIJARI BANK SUB 15	30 000	3 000 000,000	3 031 068,493	4,50%
ATTIJARI LEAS 2017-1	5 000	500 000,000	501 189,041	0,74%
BH SUB 2015	5 000	300 000,000	310 558,685	0,46%
BNA SUB 2017	5 000	500 000,000	517 841,096	0,77%
BTE 2009	2 500	50 000,000	50 621,370	0,08%
BTE 2011	1 000	40 000,000	41 736,285	0,06%
BTK 2014-1	2 500	100 000,000	100 273,863	0,15%
CHO 2009	3 000	75 000,000	75 408,205	0,11%
CHO COMPANY 2009	2 000	50 000,000	50 006,329	0,07%
CIL SUB 2008	3 000	120 000,000	126 693,041	0,19%
CIL 2015/1	5 000	300 000,000	310 060,274	0,46%
CIL 2015/2	10 000	600 000,000	606 337,973	0,90%
CIL 2016/1	10 000	800 000,000	830 246,575	1,23%
CIL 2016/2	5 000	500 000,000	526 301,370	0,78%
Hannibal Lease 2014/1	3 000	120 000,000	121 267,595	0,18%
Hannibal Lease 2015/1	10 000	1 000 000,000	1 006 422,795	1,49%
Hannibal Lease 2015/2	5 000	500 000,000	524 001,644	0,78%
Hannibal Lease 2016/2	5 000	400 000,000	402 280,329	0,60%
STB 2008/1 CAT D	10 000	640 000,000	661 953,227	0,98%
STB 2008/2 6.5%	5 000	250 000,000	261 290,411	0,39%

Tunisie Leasing 2017/1	5 000	500 000,000	517 209,863	0,77%
Tunisie Leasing 2017/1	10 000	1 000 000,000	1 034 419,726	1,53%
UIB 2009/1	5 000	300 000,000	306 462,247	0,45%
UIB SUB 2015	10 000	600 000,000	619 171,068	0,92%
UIB SUB 2015	5 000	300 000,000	309 585,534	0,46%
UIB SUB 2016	5 000	500 000,000	529 194,521	0,79%
UNIFACTOR 2013	1 500	30 000,000	30 351,929	0,05%
UNIFACTOR 2015 CAT A	950	76 000,000	79 847,058	0,12%
UNIFACTOR 2015 CAT B	10 000	800 000,000	839 544,110	1,25%
<b>Total</b>		<b>28 711 535,000</b>	<b>29 403 669,067</b>	<b>43,62%</b>

**b.2 Les parts des fonds communs de créances**

Fonds communs de créances	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
FCC BIAT Credim2 PP3	150	25 920,450	26 107,964	0,04%
<b>Total</b>		<b>25 920,450</b>	<b>26 107,964</b>	<b>0,04%</b>

**b.3 Emprunts d'État**

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
BTA 5,5% octobre 2020	2 000	1 968 085,520	1 986 649,904	2,95%
BTA 5,75% janvier 2021	7 000	6 890 481,440	7 201 895,138	10,68%
BTA 6% juin 2021	1 000	972 151,705	998 584,581	1,48%
BTA 6% avril 2023	4 000	3 909 574,280	4 047 919,485	6,01%
BTA 6% Juin 2023	4 000	3 802 419,610	3 907 625,090	5,80%
BTA 6% Janvier 2024	1 800	1 686 948,295	1 770 744,458	2,63%
BTA 6,3% octobre 2026	3 500	3 404 723,550	3 441 936,700	5,11%
BTA 6,7% avril 2028	3 500	3 305 020,165	3 440 194,960	5,10%
<b>(*) Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA</b>			-43 829,900	-0,07%
Emprunt National Catégorie C	1 000	87 500,000	89 874,726	0,13%
<b>Total</b>		<b>26 026 904,565</b>	<b>26 841 595,142</b>	<b>39,82%</b>

(\*) Dans le cadre de la préparation du passage à l'évaluation « Mark to Market » des BTA, le comité de gestion a décidé à la date du 26 juillet 2017 d'entamer l'amortissement de la moins-value sur les BTA en portefeuille à partir du 01 Aout 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. La courbe des taux générée par Tunisie Clearing à la date du 28 juillet 2017 a été prise comme référence.

Suite à la réunion qui s'est tenue le 29 aout 2017, portant objet « la valorisation des BTA détenus par les OPCVM et émergence de la nouvelle courbe des taux de la place », regroupant des représentants du Ministère des finances et de la place financière, les parties intervenantes se sont mis d'accord que « le changement de méthode de valorisation au « mark to market » doit démarrer en janvier 2018 et que parmi les souches existantes, seule la ligne 7,5% JUILLET 2032 restera active au-delà de 2017 ».

Par conséquent, le gestionnaire du fonds commun de placements « FCP SALAMETT CAP » a arrêté la constatation de l'amortissement de la moins-value sur les BTA en date du 12 septembre 2017.

### Les mouvements du portefeuille-titres de FCP SALAMETT CAP :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP SALAMETT CAP », se détaillent comme suit :

	cout d'acquisition	intérêts courus	+/-value latentes	Valeur au 31/12	+/-value réalisées
<b>Solde au 31-12-2016</b>	38 672 293,218	1 083 593,321	73 236,672	39 829 123,211	
<b>Acquisition de l'exercice</b>					
Emprunt de société	12 500 000,000			12 500 000,000	
Emprunt d'état	8 399 070,000			8 399 070,000	
Titre OPCVM	3 196 966,750			3 196 966,750	
<b>Remboursement et Cession de l'exercice</b>					
Remboursement Emprunt d'état	-12 500,000			-12 500,000	
Remboursement Emprunt de société et titres FCC	-2 448 985,800			-2 448 985,800	
Cession titres OPCVM	-2 697 874,492			-2 697 874,492	35 068,209
Décote /surcote Emprunt d'Etat	103 076,775			103 076,775	
Variation des intérêts courus		467 248,737		467 248,737	
Variation des plus ou moins-values latentes			-43 642,109*	-43 642,109	
Amortissement moins values sur BTA			-43 829,900	-43 829,900	
<b>Solde au 31-12-2017</b>	<b>57 712 046,451</b>	<b>1 550 842,058</b>	<b>-14 235,337</b>	<b>59 248 653,172</b>	<b>35 068,209</b>

\*Hors décote et surcote des emprunts d'Etat

### AC2- les placements monétaires et disponibilités

#### a. Les placements monétaires

Certificats de dépôts	Emetteur	Durée en jours	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% de l'actif net
Certificat de dépôt 02/04/18 7%	BTE	180	4	1 945 893,600	1 972 646,209	2,93%
Certificat de dépôt 26/06/18 7,8%	BTE	181	3	1 454 956,800	1 455 957,760	2,16%
<b>Total</b>				<b>3 400 850,400</b>	<b>3 428 603,969</b>	<b>5,09%</b>

#### b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017, à **4 753 377,695 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

### AC3- Créances d'exploitation

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Retenue à la source achat BTA	19 184,644	40 308,604
Titres de créance échus "annuité CHO Company 2009"	28 465,600	29 200,000
<b>Total</b>	<b>47 650,244</b>	<b>69 508,604</b>

### PA1- Opérateurs créditeurs

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Rémunération à payer au gestionnaire	51 528,966	11 460,812
Rémunération à payer au dépositaire	8 260,000	8 260,000
<b>Total</b>	<b>59 788,966</b>	<b>19 720,812</b>

### PA2- Autres créditeurs divers

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Redevances CMF	5 458,317	4 391,804
Retenues à la source	9 291,331	6 127,170
<b>Total</b>	<b>14 749,648</b>	<b>10 518,974</b>

### CP1- Capital

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
<b><u>Capital début d'exercice</u></b>		
Montant	49 599 785,264	33 083 367,283
Nombre de titres	3 515 891	2 439 074
Nombre de porteurs de parts	30	2
<b><u>Souscriptions réalisées</u></b>		
Montant	75 657 319,238	45 082 319,538
Nombre de titres émis	5 167 040	3 208 739
Nombre de porteurs de parts entrants	74	29
<b><u>Rachats effectués</u></b>		
Montant	62 455 452,112	29 961 780,749
Nombre de titres rachetés	4 264 432	2 131 922
Nombre de porteurs de parts sortants	2	1
<b><u>Autres effets s/capital</u></b>		
Somme distribuable de l'exercice antérieur <sup>(1)</sup>	1 905 394,222	1 210 871,479
Régularisation des sommes non distribuables	22 092,869	38 751,217
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	35 068,209	43 613,846
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	15 604,766	102 642,650
<b><u>Capital fin d'exercice</u></b>		
Montant	64 779 812,456	49 599 785,264
Nombre de titres	4 418 499	3 515 891
Nombre de porteurs de parts	102	30

<sup>(1)</sup> Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « FCP Salamett Cap », les sommes distribuables de l'exercice 2016 ont été intégralement capitalisées.

### CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2017 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	2 701 549,201
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-77 615,191
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>2 623 934,010</b>

### PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des titres OPCVM	137 238,521	96 882,920
Revenus des emprunts d'Etat	1 059 459,253	749 504,031
Revenus des obligations et titres FCC	1 324 705,864	1 053 661,253
<b>TOTAL</b>	<b>2 521 403,638</b>	<b>1 900 048,204</b>

### PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des billets de trésorerie	44 441,159	59 387,615
Revenus des certificats de dépôt	654 584,066	223 098,778
Intérêts des comptes de dépôt	199 615,323	103 627,013
<b>TOTAL</b>	<b>898 640,548</b>	<b>386 113,406</b>

### CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	642 176,974	447 134,477
Rémunération du dépositaire	8 260,000	8 260,000
<b>TOTAL</b>	<b>650 436,974</b>	<b>455 394,477</b>

### CH2- Autres charges

Désignation	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevance CMF	68 023,691	47 363,437
Charges Diverses	34,320	31,960
<b>TOTAL</b>	<b>68 058,011</b>	<b>47 395,397</b>

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013
• Revenus des placements	0,774	0,650	0,686	0,424	0,709
• Charges de gestion des placements	-0,147	-0,129	-0,143	-0,097	-0,163
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,627</b>	<b>0,521</b>	<b>0,543</b>	<b>0,327</b>	<b>0,547</b>
• Autres charges d'exploitation	-0,015	-0,013	-0,015	-0,009	-0,016
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,611</b>	<b>0,508</b>	<b>0,528</b>	<b>0,318</b>	<b>0,530</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,018	0,035	-0,031	0,129	-0,110
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,594</b>	<b>0,543</b>	<b>0,496</b>	<b>0,447</b>	<b>0,420</b>

• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,018	-0,035	0,031	-0,129	0,110
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,004	0,029	0,027	0,017	0,010
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,008	0,012	0,041	0,000	0,000
• <b>Plus (ou moins) values sur titres</b>	<b>0,011</b>	<b>0,042</b>	<b>0,068</b>	<b>0,017</b>	<b>0,010</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,623</b>	<b>0,549</b>	<b>0,595</b>	<b>0,335</b>	<b>0,540</b>
• <b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,011</b>	<b>0,042</b>	<b>0,068</b>	<b>0,017</b>	<b>0,010</b>
• Régularisation du résultat non distribuable	0,005	0,011	-0,015	0,007	-0,002
• <b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,016</b>	<b>0,053</b>	<b>0,053</b>	<b>0,024</b>	<b>0,008</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>4 418 499</b>	<b>3 515 891</b>	<b>2 439 074</b>	<b>1 082 905</b>	<b>863 680</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>15,255</b>	<b>14,649</b>	<b>14,060</b>	<b>13,511</b>	<b>13,040</b>

**5-2 Ratios de gestion des placements**    31/12/2017    31/12/2016    31/12/2015    31/12/2014    31/12/2013

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,96%	0,97%	0,97%	1,03%	1,01%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,98%	3,78%	3,56%	3,37%	3,27%
Actif net moyen	67 851 712,685	47 107 062,765	36 145 452,148	10 216 092,844	13 988 534,903

**5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 8 260 Dinars TTC.

# FCP MOUASSASSETT

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

## RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2017

### RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### *Opinion*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « Arab Financial Consultants », nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP MOUASSASSETT** » (le « Fonds »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	5 184 001,683 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à .....	30 051,918 TND
Un résultat bénéficiaire de .....	184 001,683 TND

A notre avis, les états financiers du Fonds Commun de Placements « **FCP MOUASSASSETT** » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fonds Commun de Placements au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds Commun de Placements conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Rapport de gestion*

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société de gestion du Fonds Commun de Placements. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds Commun de Placements dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états

financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration du gestionnaire du Fonds Commun de Placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds Commun de Placements à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière du Fonds Commun de Placements.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

### **RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 23 mars 2018

**Le Commissaire aux comptes :**  
**Mahmoud ZAHAF**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31/12/2017**  
(Exprimé en dinars)

<u>ACTIF</u>	<u>31/12/2017</u>
<b>AC1- PORTEFEUILLE-TITRES</b>	
<b>a-</b> Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	2 999 542,478
<b>b-</b> Obligations et valeurs assimilées	0,000
<b>AC2- Placements monétaires et disponibilités</b>	
<b>a-</b> Placements monétaires	0,000
<b>b-</b> Disponibilités	2 216 266,461
<b>AC3- Créances d'exploitation</b>	0,000
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 215 808,939</b>
<b>PASSIF</b>	
<b>PA1- Opérateurs créditeurs</b>	9 688,117
<b>PA2- Autres créditeurs divers</b>	22 119,139
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>31 807,256</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>	
<b>CP1- Capital</b>	5 153 949,765
<b>CP2- Sommes distribuables</b>	
<b>a-</b> Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,000
<b>b-</b> Sommes distribuables de l'exercice	30 051,918
<b>ACTIF NET</b>	<b>5 184 001,683</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>	<b>5 215 808,939</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**ARRETE AU 31/12/2017**  
(Exprimé en dinars)

	<u>Du 17/08/2017</u>
	<u>Au 31/12/2017</u>
<b>PR 1- Revenus de portefeuille-titres</b>	
a- Dividendes	0,000
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	0,000
<b>PR 2- Revenus des placements monétaires</b>	62 199,860
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>	<b>62 199,860</b>
<b>CH 1- Charges de gestion des placements</b>	28 408,151
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>	<b>33 791,709</b>
<b>CH 2- Autres charges</b>	3 739,791
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>30 051,918</b>
<b>PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation</b>	0,000
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>30 051,918</b>
<b>PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation</b>	
( annulation )	0,000
_ Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	162 700,028
_ Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession des titres	0,000
_ Frais de négociation de titres	-8 750,263
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>184 001,683</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
ARRETE AU 31/12/2017**

	<u>Du 17/08/2017</u> <u>Au 31/12/2017</u>
<b>AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	
a- Résultat d 'Exploitation	30 051,918
b- Variation des plus ( ou moins ) valeurs potentielles sur titres	162 700,028
c- Plus ( ou moins ) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000
d- Frais de négociation de titres	-8 750,263
<b>AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	
<b>AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	
<b>a- Souscriptions</b>	
_ Capital	4 900 000,000
_ Régularisation des sommes non distribuables	0,000
_ Régularisation des sommes distribuables	0,000
<b>b- Rachats</b>	
_ Capital	0,000
_ Régularisation des sommes non distribuables	0,000
_ Régularisation des sommes distribuables	0,000
_ Droit de sortie	0,000
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>5 084 001,683</b>
<b>AN 4- <u>ACTIF NET</u></b>	
a- en début d'exercice	100 000,000
b- en fin d'exercice	5 184 001,683
<b>AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u></b>	
a- en début d'exercice	100
b- en fin d'exercice	5 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1 036,800</b>
<b>AN6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>3,680%</b>

## NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

### EXERCICE 2017

#### 1. Présentation générale du FCP MOUASSASSETT

FCP MOUASSASSETT est un Fonds Commun de Placement de type mixte de capitalisation, dédié principalement aux institutionnels, et régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Il a obtenu l'agrément du CMF N°65-2016 en date du 28 Décembre 2016.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 100 parts de 1000 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

#### 2. Référentiel comptable :

Les états financiers du Fonds Commun de Placements ont été arrêtés au 31 décembre 2017 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### 2.1 Exercice comptable

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur du « **FCP MOUASSASSETT** » l'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice comprendra toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution jusqu'au 31 décembre 2017.

L'exercice 2016 n'a pas été présenté à titre comparatif, du fait que l'exercice 2017 est le premier exercice pour le « **FCP MOUASSASSETT** ».

#### 3. Principes comptables appliqués :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

##### 3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

##### 3.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31/12/2017.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

### **3.3 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **4. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat :**

### **AC1- Portefeuille titres :**

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2017</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
<b>AC1. PORTEFEUILLE-TITRES</b>				
<b>Actions</b>	<b>372 341</b>	<b>2 592 901,590</b>	<b>2 749 591,378</b>	<b>53,04%</b>
ASSAD	6 144	54 535,690	55 001,088	1,06%
ATB	45 173	187 895,630	190 630,060	3,68%
ATTIJARI BANK	6 000	217 901,000	218 520,000	4,22%
BH	18 032	366 997,300	334 511,632	6,45%
BIAT	2 100	240 013,180	254 998,800	4,92%
ONE TECH HOLDING	17 000	206 818,100	226 372,000	4,37%
SAH	14 569	216 829,879	232 113,308	4,48%
SAH - DA	12 726	13 481,261	13 998,600	0,27%
SFBT	15 000	294 443,240	296 175,000	5,71%
SOTUVER	58 000	246 096,013	298 004,000	5,75%
SOTUVER - DA	35 397	12 050,577	13 096,890	0,25%
TELNET	42 200	242 186,580	246 870,000	4,76%
TPR	100 000	293 653,140	369 300,000	7,12%
<b>Titres OPCVM</b>	<b>18 630</b>	<b>243 940,860</b>	<b>249 951,100</b>	<b>4,82%</b>
FCP Salamett CAP	8 000	120 208,000	121 968,000	2,35%
FCP Iradett 20	4 400	47 286,800	48 356,000	0,93%
FCP Iradett 50	4 430	50 812,260	52 938,500	1,02%
FCP Iradett 100	1 800	25 633,800	26 688,600	0,51%
<b>Total</b>		<b>2 836 842,450</b>	<b>2 999 542,478</b>	<b>57,86%</b>

### **Les mouvements du portefeuille-titres de FCP MOUASSASSETT :**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du fonds commun de placements « FCP MOUASSASSETT », se détaillent comme suit :

	<b>cout d'acquisition</b>	<b>+/-value latentes</b>	<b>Valeur au 31/12</b>	<b>+/-value réalisées</b>
<b>Solde au 31-12-2016</b>	0,000	0,000	0,000	
<b><u>Acquisition de l'exercice</u></b>				
Actions	2 592 901,590		2 592 901,590	
Titres OPCVM	243 940,860		243 940,860	
<b><u>Cession de l'exercice</u></b>				
Cession actions				
Cession titres OPCVM				
Variation des +/-values latentes		162 700,028	162 700,028	
<b>Solde au 31-12-2017</b>	<b>2 836 842,450</b>	<b>162 700,028</b>	<b>2 999 542,478</b>	

### **AC2- les placements monétaires et disponibilités**

#### **a. Les placements monétaires**

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2017 est nul.

#### **b. Les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2017, à **2 216 266,461 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

### **PA1- Opérateurs créditeurs**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2017</b>
Rémunération à payer au gestionnaire	6 347,210
Rémunération à payer au dépositaire	3 340,907
<b>Total</b>	<b>9 688,117</b>

### **PA2- Autres créditeurs divers**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2017</b>
Redevances CMF	432,068
Honoraires CAC	1 849,500
Sommes à verser « Achats actions ATB & ASSAD »	19 050,270
Retenues à la source	787,301
<b>Total</b>	<b>22 119,139</b>

## CP1- Capital

31/12/2017

### Capital initial

Montant	100 000,000
Nombre de titres	100
Nombre de porteurs de parts	2

### Souscriptions réalisées

Montant	4 900 000,000
Nombre de titres émis	4900
Nombre de porteurs de parts entrants	18

### Rachats effectués

Montant	0,000
Nombre de titres rachetés	0
Nombre de porteurs de parts sortants	0

### Autres effets s/capital

Régularisation des sommes non distribuables	0,000
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,000
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	162 700,028
Frais de négociation de titres	-8 750,263

### Capital au 31/12/2017

Montant	5 153 949,765
Nombre de titres	5 000
Nombre de porteurs de parts	20

## CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31 Décembre 2017 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de l'exercice	30 051,918
Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	0,000
<b>SOMMES DISTRIBUABLES</b>	<b>30 051,918</b>

## PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Du 17/08/2017
	Au 31/12/2017
Revenus des certificats de dépôt	49 173,191
Intérêts des comptes de dépôt	13 026,669
<b>TOTAL</b>	<b>62 199,860</b>

## CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Du 17/08/2017
	Au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	25 067,244
Rémunération du dépositaire	3 340,907
<b>TOTAL</b>	<b>28 408,151</b>

## CH2- Autres charges

Désignation	Du 17/08/2017 Au 31/12/2017
Redevance CMF	1 886,931
Rémunération commissaire aux comptes	1 849,500
Charges Diverses	3,360
<b>TOTAL</b>	<b>3 739,791</b>

### 5. Autres informations :

#### 5-1 Données par part

31/12/2017

• Revenus des placements	12,440
• Charges de gestion des placements	-5,682
• <b>-Revenu net des placements</b>	<b>6,758</b>
• Autres charges d'exploitation	-0,748
• <b>-Résultat d'exploitation</b>	<b>6,010</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
• <b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>6,010</b>
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000
• Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	32,540
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,000
• Frais de négociation de titres	-1,750
• <b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>30,790</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>36,800</b>
• <b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>30,790</b>
• Régularisation du résultat non distribuable	0,000
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>30,790</b>
<b>Nombre de parts</b>	<b>5 000</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1036,800</b>

#### 5-2 Ratios de gestion des placements

31/12/2017

• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,57%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,07%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	0,60%

\*actif net moyen 2017 : 5 013 478,008

#### 5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien. En plus de cette commission, une commission de surperformance sera prélevée par le gestionnaire au bout de la cinquième année si FCP MOUASSASSETT réalise un rendement sur cinq ans supérieur à 33.82% (6% par an), qui est égale à 15% HT calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement sur 5 ans réalisé et le taux de rendement minimum exigé de 33.82%.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,15% HT calculé sur la base de l'actif net quotidien.

## AVIS DE SOCIETES

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

#### **SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER**

Siège social : Menzel Hayet-5033 Monastir.

La Société Moderne de Céramique -SOMOCER- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 05 juin 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mme Chiraz DRIRA et Mr Ahmed Belaifa.

**Bilan consolidé au 31 Décembre 2017**  
**(exprimé en dinar tunisien)**

<b>Actifs</b>	<b>Note</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		6 893 777	6 829 304
<i>Moins : amortissements</i>		<3 999 583>	<3 792 109>
	IV.1	<b>2 894 194</b>	<b>3 037 194</b>
Immobilisations corporelles		197 805 357	186 002 024
<i>Moins : amortissements et provisions</i>		<91 048 098>	<84 470 639>
	IV.2	<b>106 757 259</b>	<b>101 531 385</b>
Immobilisations financières		9 581 825	9 548 807
<i>Moins : Provisions</i>		<1 475 366>	<1 437 796>
	IV.3	<b>8 106 459</b>	<b>8 111 011</b>
Autres actifs non courants	IV.4	3 312 994	4 871 966
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>		<b><u>121 070 906</u></b>	<b><u>117 551 557</u></b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		69 543 046	65 359 017
<i>Moins : Provisions</i>		<1 171 672>	<1 406 187>
	IV.5	<b>68 371 374</b>	<b>63 952 830</b>
Clients et comptes rattachés		84 370 883	74 549 839
<i>Moins : Provisions</i>		<12 229 350>	<12 204 569>
	IV.6	<b>72 141 533</b>	<b>62 345 270</b>
Autres actifs courants		20 310 898	21 146 831
<i>Moins : Provisions</i>		<1 828 207>	<1 892 841>
	IV.7	<b>18 482 691</b>	<b>19 253 990</b>
Placements courants & autres actifs financiers	IV.8	3 759 303	4 344 200
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	3 071 229	1 173 318
<b><u>Total des actifs courants</u></b>		<b><u>165 826 130</u></b>	<b><u>151 069 608</u></b>
<b><u>Total des actifs</u></b>		<b><u>286 897 036</u></b>	<b><u>268 621 165</u></b>

**Bilan consolidé au 31 Décembre 2017**  
(exprimé en dinar tunisien)

<b>Capitaux propres et passifs</b>	<b>Note</b>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		40 656 000	40 656 000
Réserves consolidées		22 461 938	30 291 999
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>63 117 938</b>	<b>70 947 999</b>
Intérêts minoritaires		11 122 079	13 818 724
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>74 240 017</b>	<b>84 766 723</b>
Résultat de l'exercice - part du Groupe		3 291 042	<4 538 658>
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires		471 345	<2 979 939>
<b><u>Total des capitaux propres consolidés</u></b>	IV.10	<b><u>78 002 404</u></b>	<b><u>77 248 126</u></b>
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions	IV.11	941 329	865 265
Emprunts	IV.12	31 615 538	38 540 497
Autres passifs non courants	IV.13	7 245 825	6 746 862
<b><u>Total des passifs non courants</u></b>		<b><u>39 802 692</u></b>	<b><u>46 152 624</u></b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.14	45 337 626	41 258 656
Autres passifs courants	IV.15	18 306 491	11 273 295
Autres passifs financiers	IV.16	80 305 199	66 579 233
Concours bancaires	IV.17	25 142 624	26 109 231
<b><u>Total des passifs courants</u></b>		<b><u>169 091 940</u></b>	<b><u>145 220 415</u></b>
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b><u>208 894 632</u></b>	<b><u>191 373 039</u></b>
<b><u>Total des capitaux propres et passifs</u></b>		<b><u>286 897 036</u></b>	<b><u>268 621 165</u></b>

**Etat de résultat consolidé**  
**Pour la période allant du 01.01.2017 au 31.12.2017**  
**(exprimé en dinar tunisien)**

	<i>Note</i>	<b>2 017</b>	<b>2 016</b>
<b><i>Produits d'exploitation</i></b>			
Revenus	V.1	116 379 658	94 456 363
Autres produits d'exploitation (*)	V.2	883 888	767 797
<b><i>Total des produits d'exploitation</i></b>		<b>117 263 546</b>	<b>95 224 160</b>
<b><i>Charges d'exploitation</i></b>			
Variation des stocks des produits finis & encours	V.3	<2 924 038>	<859 961>
Achats consommés (*)	V.4	<53 270 653>	<49 950 210>
Charges de personnel	V.5	<23 189 474>	<21 234 306>
Dotations aux amortissements et aux provisions (*)	V.6	<8 582 584>	<7 206 559>
Autres charges d'exploitation (*)	V.7	<9 896 873>	<9 719 840>
<b><i>Total des charges d'exploitation</i></b>		<b>&lt;97 863 622&gt;</b>	<b>&lt;88 970 876&gt;</b>
<b><u><i>Résultat d'exploitation</i></u></b>		<b><u>19 399 924</u></b>	<b><u>6 253 284</u></b>
Charges financières nettes	V.8	<14 655 872>	<13 769 546>
Revenus des placements		364 359	294 005
Autres gains ordinaires		549 067	930 118
Autres pertes ordinaires		<668 349>	<770 170>
<b><u><i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i></u></b>		<b><u>4 989 130</u></b>	<b><u>&lt;7 062 309&gt;</u></b>
Impôt sur les sociétés		<1 226 743>	<350 990>
<b><u><i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i></u></b>		<b><u>3 762 387</u></b>	<b><u>&lt;7 413 299&gt;</u></b>
Eléments extraordinaires		-	<105 298>
<b><u><i>Résultat net de l'exercice</i></u></b>		<b><u>3 762 387</u></b>	<b><u>&lt;7 518 597&gt;</u></b>
<b><i>Résultat de l'exercice - part du Groupe</i></b>		<b>3 291 042</b>	<b>&lt;4 538 658&gt;</b>
<b><i>Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires</i></b>		<b>471 345</b>	<b>&lt;2 979 939&gt;</b>

(\*) La colonne du 31 décembre 2016 a été retraitée pour des fins de comparabilité (voir note III.14)

**Etat de Flux Consolidé Groupe SOMOCER**  
**Pour l'exercice clos le 31 décembre**  
**(exprimé en dinar tunisien)**

	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>3 762 387</b>	<b>&lt;7 518 597&gt;</b>
<b>Ajustements pour :</b>		
Amortissements et provisions	8 582 584	6 972 267
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations	<405 418>	<171 459>
Q-part des subv. d'inves. inscrites en résultat	<246 949>	<282 382>
Variation des stocks	<4 184 029>	<6 212 521>
Variation des créances	<9 821 044>	<7 546 597>
Variation des autres actifs	836 933	<2 513 204>
Variation des fournisseurs d'exploitation	4 078 969	4 389 584
Variation des autres dettes	7 405 515	835 292
Encaissements/décaissement sur placements courants	584 897	38 800
Escompte commercial	5 850 525	1 117 977
<b>Flux provenant de l'exploitation</b>	<b>16 444 370</b>	<b>&lt;10 890 839&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'investissement</b>		
Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp & Incorp.	<11 867 806>	<6 964 362>
Encaissement suite à la Cession d'Imm.Corp.& Incor.	839 167	191 400
Décaissement pour l'acquisition d'Imm. Financières	<33 018>	<34 077>
Encaissement pour cession d'immobilisations financières	113 000	113 000
Décaissement pour dépenses inscrites en charges reportés	<76 640>	<5 054 663>
<b>Flux affectés aux activités d'investissement</b>	<b>&lt;11 138 297&gt;</b>	<b>&lt;11 748 702&gt;</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissements suite à l'émission d'actions de la société mère	-	14 636 160
Dividendes et autres distributions	<372 320>	<431 881>
Encaissements des subventions d'investissement	570 000	0
Encaissements et remboursement. des emprunts	<2 639 235>	8 206 642
<b>Flux provenant des activités de financement</b>	<b>&lt;2 441 555&gt;</b>	<b>22 410 921</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		
Trésorerie au début de la période	<24 935 913>	<24 707 294>
Trésorerie à la clôture de la période	<22 071 395>	<24 935 913>

# **Notes aux Etats Financiers Consolidés**

## **Présentation du groupe «SOMOCER»**

Le Groupe «SOMOCER» est composé de la Société Moderne de Céramique «SOMOCER» société mère et de ses filiales «SOTEMAIL», «A.B.C», «SOMOCER NEGOCE» et « SMC »

### **1. Structure juridique du groupe**

Les sociétés composant le groupe SOMOCER sont les suivantes :

- **SOMOCER** (Société Moderne de Céramique) : La Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou « société ») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 3 juillet 1985. Son capital s'élève au 31 décembre 2017 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, du grès et des baignoires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel Hayet.
- **SOTEMAIL** (Société Tunisienne d'Email) : La Société Tunisienne d'Email «SOTEMAIL» est une société anonyme créée le 1<sup>er</sup> juin 2002 avec un capital de 2.010.000 DT et ayant son siège social à Menzel Hayet. Son capital s'élève au 31 décembre 2017 à 26.200.000 DT divisé en 26.200.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. La principale activité de SOTEMAIL est la fabrication des émaux des carreaux de céramiques, des carreaux de faïences, du grès et des décorations ainsi que tous produits et articles sanitaires. L'ensemble de ses unités de production est implanté à la région d'Essouassi.
- **ABC** : La société Abdennadher Bricolage Center « ABC » est une société à responsabilité limitée créée en 1995 ayant son siège à Ain Zaghouane - Route de La Marsa - Tunis. Son capital s'élève au 31 décembre 2017 à 8.635.000 DT. Il est divisé en 863.500 parts sociales de valeur nominale de 10 DT chacune. Son objet principal consiste dans la vente en détail des articles sanitaires, de quincaillerie et de céramique.
- **SOMOCER NEGOCE** : La société «SOMOCER NEGOCE» est une société à responsabilité limitée créée en octobre 2007 et ayant son siège à Menzel Hayet. Son capital social s'élève au 31 décembre 2017 à 1.600.000 DT, divisé en 16.000 parts sociales de 100 DT chacune. Son objet principal consiste dans l'exportation et l'importation de marchandises et de produits ainsi que tout genre d'opérations de négoce international et de courtage.
- **SMC** (Société Moderne de Conditionnement) : La société « SMC SA » est une société anonyme créée en 2017 avec un capital social de 760 000 DT. La société a pour objet le façonnage, l'impression des cartons et fabrication des palettes en bois.

Sur le plan fiscal, toutes les sociétés sont soumises aux règles du droit commun. Par ailleurs, SOMOCER, SOTEMAIL et SOMOCER NEGOCE sont agréées par la loi 93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements.

Quant à la SMC SA, elle bénéficie en vertu de la nouvelle loi d'investissement parue en 2017 d'une exonération d'impôt sur les sociétés de 100% au titre de la première année d'exploitation avec un abattement dégressif de 75%, 50% et 25% du bénéfice fiscal au titre des trois années suivantes.

## 2. Participations et organigramme du groupe

La participation de la société «SOMOCER» dans les filiales se détaillent comme suit :

- La société «SOMOCER» détient 15.370.306 actions sur les 26.200.000 actions sociales formant le capital de la société SOTEMAIL, soit 58.66 %. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société «SOMOCER» détient 587.500 parts sur les 863.500 parts sociales formant le capital de la société A.B.C. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 270.000 parts sociales du capital de la société ABC, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER dans ABC à 87.68%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société SOMOCER détient 15.900 parts sur les 16.000 parts sociales formant le capital de la société SOMOCER NEGOCE. Par ailleurs, la société SOTEMAIL détient 100 parts sociales du capital de cette société, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 99.77%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- La société SOMOCER détient 30.000 parts sur les 76.000 parts sociales formant le capital de la société SMC. Par ailleurs, la société SOTEMAIL et la société SOMOCER Négoce détiennent 1.000 actions sociales et 980 actions sociales du capital de cette société respectivement, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 41.58%. Par ailleurs, cette filiale est contrôlée de fait par le Groupe et ce, à travers la désignation des organes d'administration et de direction et aussi à travers la prise des décisions stratégiques et les liens économiques entre les activités des différentes sociétés du Groupe (SOMOCER, SOTEMAIL sont les clients exclusifs de SMC).

<b>Société</b>	<b>Position</b>	<b>Capital social</b>	<b>Pourcentage d'intérêt 2017</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
• SOMOCER	Mère	40 656 000	100,00%	Intégration globale
• SOTEMAIL	Filiale	26 200 000	58,66%	Intégration globale
• ABC	Filiale	8 635 000	87,68%	Intégration globale
• SOMOCER négoce	Filiale	1 600 000	99,77%	Intégration globale
SMC	Filiale	760 000	41,58%	Intégration globale

## 3. Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les participations suivantes ont été exclues du périmètre de consolidation et ce en raison de l'absence d'information comptable fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2017 :

- Participation dans la société EL AKKAR de 75 KDT (soit 50% du capital social). Cette participation provisionnée à hauteur de 25 KDT.
- Participation dans la société ARGILES MEDNINE de 26.4 KDT (soit 40% du capital social). Cette participation est totalement provisionnée.
- Participation dans la société SAPHIR INTERNATIONAL TRADING de 500 KDT (soit 100% du capital social).
- Participation dans la société Mangement plus de 21 KDT. Cette participation est totalement provisionnée.
- Participation dans la société libyenne SANILIT de 1.350 KDT (soit 20% du capital social). Etant provisionnée à 100%, l'inclusion de cette société dans le périmètre de consolidation et l'application de la méthode de mise en équivalence n'auront pas d'impact sur les états financiers consolidés.

- Participation dans la société TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC de 214.128 KDT (soit 99% du capital social).

Par ailleurs, une participation de 3 KDT dans le capital de SOTEX ALGER (totalement provisionnée) a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé en l'absence d'information fiable quant à la structure de capital de cette société.

Enfin, la société moderne sanitaire (« SOMOSAN ») dans laquelle le Groupe SOMOCER détient une participation de 3.350 KDT (27% du capital social) a été exclue du périmètre de consolidation. En fait le management estime que le Groupe n'a plus de contrôle effectif au niveau de cette société.

Le management estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation ne devrait pas avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés, étant donné que la majorité de ces sociétés sont dormantes et des provisions pour dépréciation des titres de participation ont été constituées.

## ***II. Méthodes et modalités de consolidation***

### ***1. Méthodes de consolidation***

Etant donné que toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SOMOCER, la méthode de consolidation retenue pour les trois filiales est celle de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

### ***2. Date de clôture***

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

### 3. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 relative aux états financiers consolidés, et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.

### **III. Principes, règles et méthodes comptables**

Les principales règles et méthodes appliquées par le Groupe SOMOCER sont présentées au niveau de la politique comptable de la société SOMOCER. Dans ce qui suit, nous effectuons une présentation sommaire des principes et règles les plus importants :

#### 1. Principes de base

Les états financiers consolidés du Groupe SOMOCER sont préparés en conformité avec les normes comptables tunisiennes. Ils sont préparés selon les conventions établies par le système comptable des entreprises.

#### 2. Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «écarts d'acquisition» et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits en déduction des actifs dans la même rubrique des écarts d'acquisition positifs et repris en résultat de la façon suivante :

- (a) Le montant de l'écart d'acquisition n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systémique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et
- (b) Le montant de l'écart résiduel doit être comptabilisé immédiatement en produits sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (Impairment) éventuelle.

Le gain ou la perte de cession d'une entité inclut le solde non amorti de l'écart d'acquisition relatif à l'entité cédée.

#### 3. Immobilisations

Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement. Les immobilisations sont enregistrées à leur prix d'achat hors taxes déductibles augmenté des frais directs d'acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 4% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%-15%
- Installations générales, agencements et aménagements	Entre 2,86% et 33%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

#### 4. Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et
- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

#### 5. Les emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

## 6. Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

## 7. Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée et de l'unité de cogénération : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

## 8. Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

## 9. Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés du groupe sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

## 10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

## 11. Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

### **1. Classification :**

*Les placements à court terme :*

Sont classés dans cette catégorie, les placements que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

*Les placements à long terme :*

**a- Les titres de participation :** Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Les titres de participations détenues dans les filiales sont éliminées en consolidation.

**b- Les titres immobilisés :** Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

### **2. Evaluation :**

*Les placements à court terme :* A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

*Les placements à long terme :* A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

## 12. Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

## 13. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinar tunisien (« DT ») selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours).

L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.

## 14. Retraitement de la colonne comparative

Les reclassements sur l'état du résultat (Reclassement des reprises sur provisions et des transferts de charges) ont été effectués comme suit :

<b>En Dinar Tunisien</b>	<b>31/12/2016 avant retraitement</b>	<b>Reclassement</b>	<b>31/12/2016 après retraitement</b>
Autres produits d'exploitation	813 964	<46 167>	767 797
Achats consommés	<49 880 134>	<70 076>	<49 950 210>
Dotations aux amortissements et aux provisions	<6 972 267>	<234 292>	<7 206 559>
Autres charges d'exploitation	<10 070 375>	350 535	<9 719 840>

## ***IV. Notes relatives au bilan***

### ***IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)***

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements totalisent au 31 décembre 2017 un montant de 2.894.194 DT contre 3.037.194 DT au 31 décembre 2016. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2017</b>	<b>Déc.2016</b>
Logiciels	464 099	399 626
Fonds de commerce Somocer	298 000	298 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	3 488 711	3 488 711
Fonds de commerce Hammamet	861 250	861 250
Fonds de commerce Hachicha Plus	694 185	694 185
Ecart d'acquisition (good-will)	1 087 532	1 087 532
<b>Total des immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>6 893 777</b>	<b>6 829 304</b>
Amortissements cumulés	<2 912 051>	<2 704 577>
Prov. Dépréciation de l'écart d'acquisition (good-will)	<1 087 532>	<1 087 532>
<b>Total des immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>2 894 194</b>	<b>3 037 194</b>

### ***IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)***

Le solde net des immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2017 à 106.757.259 DT contre 101.531.385 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2017</b>	<b>Déc.2016</b>
Terrains	4 276 858	4 118 939
Constructions	36 258 729	32 401 083
Installations techniques matériels et outillage	123 593 278	116 846 615
Matériels de transport	3 176 417	3 005 787
Installations générales, agencements et aménagements	13 705 058	13 387 689
Mobiliers et matériels de bureau et matériels informatiques	1 972 969	1 712 241
Immobilisations en cours	731 540	739 991
Avances sur commandes d'immobilisations	122 734	174 258
Immobilisations à statut juridique particulier	13 967 774	13 615 421
<b>Total des immobilisations corporelles brutes</b>	<b>197 805 357</b>	<b>186 002 024</b>
Amortissements cumulés	<90 454 453>	<83 876 994>
Provisions pour dépréciation	<593 645>	<593 645>
<b>Total des immobilisations corporelles nettes</b>	<b>106 757 259</b>	<b>101 531 385</b>

### ***IV.3 Immobilisations financières (En DT)***

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 décembre 2017 à 8.106.459 DT contre 8.111.011 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>% de détention</b>	<b>Déc.2017</b>	<b>Déc.2016</b>
Titres BTS	0.07%	20 000	20 000
Titres Management +	7%	21 000	21 000
Titres SOTEX Algérie	N/A	3 038	3 038
Titres Argile Médenine	40%	26 400	26 400
Titres SANILIT	20%	1 350 000	1 350 000
Titres INCOMA	9.18%	1 836 171	1 836 171
Titres SANIMED	4%	501 093	-
Titres Saphir International Trading	100%	500 000	500 000
Titres SOMOSAN	27.24%	3 350 000	3 350 000
Titres El Akkar	50%	75 000	75 000
Titres STB	N/A	98 600	295 800
Titres TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC	99%	214 128	214 128
Personnel, prêts à plus d'un an		19 348	28 281
Dépôts et cautionnements		1 567 047	2 026 188
<b>Total des immobilisations financières brutes</b>		<b>9 581 825</b>	<b>9 548 807</b>
Provisions pour dépréciation		<1 475 366>	<1 437 796>
<b>Total des immobilisations financières nettes</b>		<b>8 106 459</b>	<b>8 111 011</b>

### ***IV.4 Autres actifs non courants (En DT)***

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2017 à 3.312.994 DT contre 4.871.966 DT au 31 décembre 2016 et sont détaillés comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Frais préliminaires	4 378 730	4 810 322
Charge à répartir	2 269 789	1 782 345
Ecart de conversion	208 195	208 195
Actifs d'impôts différés	442 383	421 595
<b>Autres actifs non courants bruts</b>	<b>7 299 097</b>	<b>7 222 457</b>
Amortissements & résorptions	<3 986 103>	<2 350 491>
<b>Autres actifs non courants nets</b>	<b>3 312 994</b>	<b>4 871 966</b>

### ***IV.5 Stocks (En DT)***

Le solde net des stocks s'élève à 68.371.374 DT au 31 décembre 2017 contre 63.952.830 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2017</b>	<b>Déc.2016</b>
Matières premières	28 195 684	22 556 444
Consommables et pièces de rechange	3 619 150	3 366 290
Produits finis	31 999 902	34 334 630
Marchandises	5 728 310	5 101 653
<b>Total des stocks bruts</b>	<b>69 543 046</b>	<b>65 359 017</b>
Provisions pour dépréciation des stocks	<1 171 672>	<1 406 187>
<b>Total des stocks nets</b>	<b>68 371 374</b>	<b>63 952 830</b>

#### **IV.6 Clients et comptes rattachés (En DT)**

Le solde net des clients et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2017 à 72.141.533 DT contre à 62.345.270 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Clients ordinaires et valeurs à l'encaissement	72 529 261	62 407 552
Clients factures à établir	-	61 233
Clients avoir à établir	<387 728>	<123 515>
Clients douteux ou litigieux	12 229 350	12 204 569
<b>Total des comptes clients bruts</b>	<b>84 370 883</b>	<b>74 549 839</b>
Provisions sur clients	<12 229 350>	<12 204 569>
<b>Total des comptes clients nets</b>	<b>72 141 533</b>	<b>62 345 270</b>

#### **IV.7 Autres actifs courants (En DT)**

Le solde net des autres actifs courants s'élève au 31 décembre 2017 à 18.482.691 DT contre 19.253.990 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>31.12.2016</b>
Fournisseurs, avances et acomptes	404 228	404 229
Personnel, avances et acomptes	1 645 841	1 434 236
Etat, impôts et taxes	7 642 522	5 988 013
Etat, subventions à recevoir	121 756	570 000
Débiteurs divers	8 708 178	11 260 073
Charges constatées d'avance	1 136 771	797 952
Produits à recevoir	397 745	371 328
Blocage de fonds	253 857	321 000
<b>Total des autres actifs courants bruts</b>	<b>20 310 898</b>	<b>21 146 831</b>
Provisions pour dépréciation des AAC	<1 828 207>	<1 892 841>
<b>Total des autres actifs courants nets</b>	<b>18 482 691</b>	<b>19 253 990</b>

#### **IV.8 Placements courants et autres actifs financiers (En DT)**

Le solde des placements courants et autres actifs financiers s'élève au 31 décembre 2017 à 3.759.303 DT contre 4.344.200 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2017</b>	<b>Déc.2016</b>
Billet de trésorerie AB CORPORATION	3 397 000	3 397 000
Placements SICAV	4 501	-
Placement SANIMED	235 742	-
Placement STB	122 060	197 200
Placement AFC	-	250 000
Placement Maxula	-	500 000
<b>Total des placements courants &amp; autres actifs financiers</b>	<b>3 759 303</b>	<b>4 344 200</b>

#### **IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)**

Le solde des liquidités et équivalents de liquidités s'élève au 31 décembre 2017 à 3.071.229 DT contre 1.173.318 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2017</b>	<b>Déc.2016</b>
Valeurs en coffre	3 282	121 243
Banques	2 494 019	1 003 972
Caisses	54 363	31 477
Effets à l'encaissement	519 565	16 626
<b>Total des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>3 071 229</b>	<b>1 173 318</b>

#### **IV.10 Capitaux propres (En DT)**

Les capitaux propres du groupe SOMOCER se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2017</b>	<b>Déc.2016</b>
Capital social	40 656 000	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	-
Réserves légales	3 679 190	3 343 444
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Réserves spéciales de réinvestissement	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission	14 755 569	14 755 569
Primes de fusion	2 965 154	2 965 154
Résultats reportés	1 908 519	2 767 313
Subventions d'investissement	1 602 021	1 732 382
Réserves consolidées	<5 530 160>	646 493
<b>Total des CP avant résultat- part du groupe</b>	<b>63 117 938</b>	<b>70 947 999</b>
Intérêts minoritaires	11 122 079	13 818 724
<b>Total des CP avant résultat de l'exercice</b>	<b>74 240 017</b>	<b>84 766 723</b>
Résultat de l'exercice - part du groupe	3 291 042	<4 538 658>
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires	471 345	<2 979 939>
<b>Total des capitaux propres consolidés</b>	<b>78 002 404</b>	<b>77 248 126</b>

#### **IV.11 Provisions pour risques et charges (En DT)**

Le solde des provisions pour risques et charges s'élève à 941.329 DT au 31 décembre 2017 contre un solde de 865.265 DT au 31 décembre 2016. Ce montant représente une estimation des divers risques encourus par les sociétés du Groupe.

#### **IV.12 Emprunts (En DT)**

Le solde des emprunts à long terme s'est élevé au 31 décembre 2017 à 31.615.538 DT contre un solde au 31 décembre 2016 de 38.540.497 DT. Le détail des emprunts à long terme se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2017</b>	<b>Déc.2016</b>
Emprunt BTKD	1 787 062	2 582 495
Emprunt AB	1 892 764	2 262 070
Emprunt STB	5 322 495	7 027 403
Emprunt BNA	8 728 612	10 541 426
Emprunt BH	13 733 235	15 514 054
Dette fiscales	151 370	613 049
<b>Total des emprunts</b>	<b>31 615 538</b>	<b>38 540 497</b>

#### **IV.13 Autres passifs non courants (En DT)**

Le solde des autres passifs non courants s'élève au 31 décembre 2017 à 7.245.825 DT contre 6.746.862 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2017</b>	<b>Déc.2016</b>
Etat, reconnaissance de dette	4 522 796	3 214 843
Encours leasing à plus d'un an	2 459 892	3 268 882
Passif d'impôt différé	263 137	263 137
<b>Total des autres passifs non courants</b>	<b>7 245 825</b>	<b>6 746 862</b>

#### ***IV.14 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)***

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève au 31 décembre 2017 à 45.337.626 DT contre 41.258.657 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2017</b>	<b>Déc.2016</b>
Fournisseurs d'exploitation	44 417 694	40 723 341
Fournisseurs d'immobilisation	808 025	523 667
Fournisseurs - factures non parvenues	111 907	11 648
<b>Total des fournisseurs</b>	<b>45 337 626</b>	<b>41 258 656</b>

#### ***IV.15 Autres passifs courants (En DT)***

Le solde des autres passifs courants s'élève au 31 décembre 2017 à 18.306.491 DT contre 11.273.295 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2017</b>	<b>Déc.2016</b>
Dettes dûes au personnel	1 873 920	2 040 975
Dettes sociales et fiscales	15 331 919	7 916 145
Créditeurs divers	678 531	1 007 115
Charges à payer	422 121	309 060
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>18 306 491</b>	<b>11 273 295</b>

#### ***IV.16 Autres passifs financiers (En DT)***

Le solde des autres passifs financiers s'élève au 31 décembre 2017 à 80.305.199 DT contre 66.579.233 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	10 510 739	8 384 176
Échéances à moins d'un an sur emprunts leasing	1 382 430	1 593 739
Intérêts courus	2 323 101	2 301 561
Charge à payer échelle d'intérêt	404 899	215 810
Dette à moins d'un an-STEG	-	91 339
Préfinancement export	5 100 000	4 700 000
Préfinancement stock	5 850 000	5 650 000
Billets de trésorerie	3 150 000	1 100 000
Mobilisation de créances	787 534	447 457
Crédit de financement	18 274 764	14 628 430
Échéance à moins d'un an Fournisseurs d'immobilisations	232 521	822 853
Effets escomptés non échus	32 289 211	26 643 868
<b>Total des autres passifs financiers</b>	<b>80 305 199</b>	<b>66 579 233</b>

#### ***IV.17 Concours bancaires (En DT)***

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2017 à 25.142.624 DT contre 26.109.231 DT au 31 décembre 2016 et correspondent à des découverts bancaires.

## ***V. Notes relatives à l'état de résultat***

### ***V.1 Revenus (En DT)***

Les revenus se sont élevés au 31 décembre 2017 à 116.379.658 DT contre 94.456.363 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Ventes locales	98 490 817	85 854 902
Ventes à l'exportation et en suspension	15 607 518	9 601 461
Ventes électricité	2 281 323	-
<b>Total revenus</b>	<b>116 379 658</b>	<b>94 456 363</b>

### ***V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)***

Les autres produits d'exploitation se sont élevés au 31 décembre 2017 à 883.888 DT contre 767.797 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Produits des loyers centre Pyramides	398 507	358 691
Subventions d'exploitation	92 070	34 384
Subventions d'investissements	377 311	374 722
Autres produits d'exploitation	16 000	-
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>883 888</b>	<b>767 797</b>

### ***V.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)***

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation négative de 2.924.038 DT au 31 décembre 2017 contre une variation négative de 859.961 DT au 31 décembre 2016.

### ***V.4 Achats consommés (En DT)***

Les achats consommés se sont élevés au 31 décembre 2017 à 53.270.653 DT contre 49.950.210 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Achats consommés de marchandises et de M.P	30 045 960	33 048 368
Consommations énergétiques	10 809 109	6 919 720
Achats non stockés	9 443 938	8 095 219
Achats consommés de PSF	966 263	1 278 357
Achats sous-traitance	2 005 383	608 546
<b>Total des achats</b>	<b>53 270 653</b>	<b>49 950 210</b>

### ***V.5 Charges de personnel (En DT)***

Les charges de personnel se sont élevées au 31 décembre 2017 à 23.189.473 DT contre 21.234.306 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Appointements et salaires	19 148 104	17 929 115
Charges sociales et autres	4 041 369	3 305 191
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>23 189 473</b>	<b>21 234 306</b>

### ***V.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)***

Les dotations aux amortissements et aux provisions se sont élevées au 31 décembre 2017 à 8.582.584 DT contre 7.206.559 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations	6 953 438	5 761 731
Résorption des frais préliminaires	1 635 612	919 767
Dotations aux provisions	634 825	851 826
Reprise sur provisions	<641 291>	<326 765>
<b>Total des dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>8 582 584</b>	<b>7 206 559</b>

### ***V.7 Autres charges d'exploitation (En DT)***

Les autres charges d'exploitation se sont élevées au 31 décembre 2017 à 9.896.873 DT contre 9.719.840 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Loyers et charges locatives	667 714	607 104
Assurances	757 888	723 876
Entretiens et réparations	929 302	976 302
Honoraires	1 277 930	1 144 812
Publicité et propagande	1 373 423	1 091 227
Frais postaux et de télécommunication	230 509	362 903
Autres services extérieurs	417 346	471 102
Frais de transport sur ventes	1 569 018	981 241
Voyages et déplacements	570 512	353 045
Carburants	298 838	271 485
Missions et réceptions	560 508	561 994
Dons et subventions	350 782	276 418
Services bancaires et financiers	789 825	994 911
Impôts et taxes	788 043	780 620
Commissions sur ventes	116 823	488 729
Transferts de charges	<801 588>	<365 929>
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>9 896 873</b>	<b>9 719 840</b>

### ***V.8 Charges financières nettes (En DT)***

Les charges financières nettes se sont élevées au 31 décembre 2017 à 14.655.872 DT contre 13.769.546 DT au 31 décembre 2016 et se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.17</b>	<b>Déc.16</b>
Intérêts bancaires et leasing	12 003 086	11 091 412
Escomptes accordés	488 134	407 430
Actualisation des titres de placements	90 491	-
Différences de change nettes	2 074 161	2 270 704
<b>Total des charges financières nettes</b>	<b>14 655 872</b>	<b>13 769 546</b>

## ***VI. Informations sur les parties liées***

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

### ***VI.1 Conventions de ventes et achats de marchandises ou de services***

- Le chiffre d'affaires réalisé par la société SOMOCER au cours de l'année 2017 avec la société AB CORPORATION s'élève à 4.532 DT ;
- Le chiffre d'affaires réalisé par la société SOMOCER au cours de l'année 2017 avec la société SANIMED s'élève à 4.105 DT ;
- Le chiffre d'affaires réalisé par la société SOMOCER au cours de l'année 2017 avec la société AGRIMED s'élève à 5.357 DT ;
- Le chiffre d'affaires réalisé par la société SOTEMAIL au cours de l'année 2017 avec la société AGRIMED s'élève à 14.629 DT ;
- Le chiffre d'affaires réalisé par la société A.B.C au cours de l'année 2017 avec la société AGRIMED s'élève à 18.298 DT ;
- Le chiffre d'affaires réalisé par la société A.B.C au cours de l'année 2017 avec la société AB CORPORATION s'élève à 41.150 DT ;
- Le chiffre d'affaires réalisé par la société A.B.C au cours de l'année 2017 avec la société AB Promotion immobilière s'élève à 14.187 DT ;
- Le chiffre d'affaires réalisé par la société SANIMED au cours de l'année 2017 avec la société A.B.C. s'élève à 414.487 DT ;

### ***VI.2 Autres transactions avec les parties liées***

- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société «AB. Corporation » pour un montant de 1.437.000 DT, commençant le 01 janvier 2017 et avec échéance au 29 juin 2017 et un taux de 7% par an.
- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société «AB. Corporation » pour un montant de 1.437.000 DT, commençant le 30 juin 2017 et avec échéance au 26 décembre 2017 et un taux de 7% par an. Ce billet n'a pas encore fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2017.
- Un billet de trésorerie émis par la société EL AKKAR pour un montant de 100.000 DT a été souscrit par la société ABC en décembre 2009 et continue à produire son effet. Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 6,5%. La charge d'intérêt supportée en 2017 est de 6.600 DT ;
- Au cours de l'année 2017, la société ABC a constaté en charge des honoraires relatifs à la convention d'assistance conclue avec la société AB CORPORATION pour un montant de 138.915 DT hors taxes correspondant aux honoraires de 12 mois sur la base de 11.576 DT HT par mois. Le contrat d'assistance conclu le 1er juillet 2010 porte sur les prestations suivantes :
  - Secrétariat juridique et contentieux ;
  - Services partagés en comptabilité et en fiscalité ;
  - Contrôle et assistance des systèmes de contrôle interne ;
  - Assistance en matière de choix d'investissement et de financement ;
  - Assistance en matière de contrôle de gestion et des systèmes d'informations

En contrepartie des prestations ci-dessus mentionnées, il a été convenu que la société ABC paiera un prix mensuel forfaitaire de 15.750 DT (HTVA), en sus des frais de voyage et de séjour, et les dépenses engagées pour des fournitures ou les documents fournis par le prestataire, qui sont toujours facturées, sauf convention contraire. A partir du 02 janvier 2014 ladite convention

a été révisée et la société ABC devra désormais payer un prix mensuel forfaitaire de 10.000 DT avec une augmentation annuelle de 5%.

- L'assistance en matière juridique, contentieux, comptable, fiscale, investissement, financement, contrôle de gestion et systèmes d'information assurée par la société « AB CORPORATION» au profit de la société « SOTEMAIL » en vertu d'un contrat conclu entre les deux parties en date du 01 janvier 2014. Ce contrat est conclu pour une période d'une année renouvelable et ce, moyennant un montant mensuel de 20.000 DT hors TVA avec une augmentation annuelle de 5%. Les honoraires constatés en charge par la société « SOTEMAIL » s'élèvent en 2017 à 277.830 DT.
- Un billet de trésorerie souscrit par la société SOMOCER NEGOCE auprès de la société SANIMED pour un montant de 550.000 DT a fait l'objet d'un remboursement effectué par des traites pour un montant de 90.000 DT versé au cours de 2017.
- Courant 2014, SOMOCER a souscrit à trois billets de trésorerie émis par la société AB Corporation pour un montant total de 1.960 KDT qui se détaillent comme suit :
  - Le premier dont le montant s'élève à 160 KDT est émis pour une période de 7 mois, commençant le 20.05.2014 avec une date d'échéance au 31.12.2014 au taux d'intérêts de 6% par an ;
  - Le deuxième dont le montant s'élève à 700 KDT est émis pour une période de 7 mois, commençant le 25.05.2014 avec une date d'échéance au le 31.12.2014 au taux d'intérêts de 6% par an ;
  - Le troisième dont le montant s'élève à 1.100 KDT est émis pour une période de 6 mois, commençant le 25.12.2014 avec une date d'échéance au le 24.06.2015 au taux d'intérêts de 6% par an.Les billets de trésorerie mentionnés ci-dessus n'ont pas été remboursé jusqu'à la date du 31 décembre 2017.
- Le conseil d'administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
  - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000 KDT et crédit de gestion de 775 KDT ;
  - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000 KDT et crédit de gestion de 1.550 KDT ;
  - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000 KDT et crédit de gestion : 775 KDT ;
  - TF Bank : Crédit moyen terme (CMT) 1.000 K€.

## ***VII. Passifs éventuels***

**Contrôle fiscal :** En février 2015, la société SOMOCER a reçu une notification pour un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013. Le 1<sup>er</sup> octobre 2015, la société a reçu les résultats dudit contrôle dont l'impact est de 1.110 mille dinars. En date du 13 novembre 2015, la société a déposé auprès des services concernés sa réponse pour tous les points soulevés. La société est en attente de leur réponse.

**Contrôle social :** La société SOMOCER a reçu à la date du 14 décembre 2017 une notification pour un contrôle social couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016 et ayant abouti à un redressement de 238 mille DT. En date du 19 mars 2018, la société a formulé son opposition quant aux résultats du contrôle social.

## VIII. Engagement donnés relatifs aux emprunts

### ▪ Société SOMOCER

1/ TF n° 70 048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m<sup>2</sup>

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2017</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>21 750 000</i>	<i>STB</i>	<i>18 154 429</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>24 786</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>321 429</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>78 571</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>82 857</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>314 286</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>127 143</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>61 429</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>4 085 714</i>
	<b><i>30 057 000</i></b>		<b><i>23 250 643</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 250 000</i>	<i>AB</i>	<i>2 949 289</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 838 993</i>
	<b><i>6 750 000</i></b>		<b><i>4 788 282</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>220 000</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>642 849</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>321 434</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 148</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>		<i>7 666 667</i>
	<b><i>20 840 000</i></b>		<b><i>19 590 330</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 040 000</i>	<i>UIB</i>	<i>3 129 670</i>
	<b><i>3 040 000</i></b>		<b><i>3 129 670</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<b><i>2 790 000</i></b>		<b><i>2 259 614</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 250 000</i>	<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>2 058 777</i>
	<b><i>4 250 000</i></b>		<b><i>2 058 777</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 300 000</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 418 121</i>
	<b><i>3 300 000</i></b>		<b><i>1 418 121</i></b>
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>71 027 000</i></b>		<b><i>56 95 437</i></b>

**2/ Titre foncier n° 70 046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m<sup>2</sup>**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2017</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>21 750 000</i>	<i>STB</i>	<i>18 154 429</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>24 786</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>321 429</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>78 571</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>82 857</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>314 286</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>127 143</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>61 429</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>4 085 714</i>
	<b><i>30 057 000</i></b>		<b><i>23 250 643</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 250 000</i>	<i>AB</i>	<i>2 949 289</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 838 993</i>
	<b><i>6 750 000</i></b>		<b><i>4 788 282</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>220 000</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>642 849</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>321 434</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 148</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>		<i>7 666 667</i>
	<b><i>20 840 000</i></b>		<b><i>19 590 330</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 040 000</i>	<i>UIB</i>	<i>3 129 670</i>
	<b><i>3 040 000</i></b>		<b><i>3 129 670</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
	<b><i>2 790 000</i></b>		<b><i>2 259 614</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 300 000</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 418 121</i>
	<b><i>3 300 000</i></b>		<b><i>1 418 121</i></b>
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>66 777 000</i></b>	<b><i>-</i></b>	<b><i>54 436 660</i></b>

**3/ Titre foncier n° 70 047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m<sup>2</sup>**

<b>Nature du crédit</b>	<b>Montant du crédit (En DT)</b>	<b>Banque</b>	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>
<i>Crédits de gestion</i>	21 750 000	STB	18 154 429
<i>CMT STB 347</i>	347 000	STB	24 786
<i>CMT STB 900</i>	900 000	STB	321 429
<i>CMT STB 220</i>	220 000	STB	78 571
<i>CMT STB 232</i>	232 000	STB	82 857
<i>CMT STB 880</i>	880 000	STB	314 286
<i>CMT STB 356</i>	356 000	STB	127 143
<i>CMT STB 172</i>	172 000	STB	61 429
<i>CMT STB 5200</i>	5 200 000	STB	4 085 714
	<b>30 057 000</b>		<b>23 250 643</b>
<i>Crédit de gestion</i>	4 250 000	AB	2 949 289
<i>CMT 2500</i>	2 500 000	AB	1 838 993
	<b>6 750 000</b>		<b>4 788 282</b>
<i>Crédit de gestion</i>	7 300 000	BNA	10 382 232
<i>CMT 1540</i>	1 540 000	BNA	220 000
<i>CMT 2000</i>	2 000 000	BNA	642 849
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	321 434
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	357 148
<i>CMT 8000</i>	8 000 000	BNA	7 666 667
	<b>20 840 000</b>		<b>19 590 330</b>
<i>Crédit de gestion</i>	3 040 000	UIB	3 129 670
	<b>3 040 000</b>		<b>3 129 670</b>
<i>Crédit de gestion</i>	2 790 000	BIAT	2 259 614
	<b>2 790 000</b>		<b>2 259 614</b>
<i>Crédit de gestion</i>	3 300 000	UBCI	1 418 121
	<b>3 300 000</b>		<b>1 418 121</b>
<b>Total général</b>	<b>66 777 000</b>	-	<b>54 436 660</b>

**4/ Terrain situé à Menzel El Hayet d'une superficie de 77 600 m<sup>2</sup>, objet de deux actes SSP Enregistrés à Zermeddine le 22.06.99 à distraire du titre foncier n°215 100**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2017</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>21 750 000</i>	<i>STB</i>	<i>18 154 429</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>24 786</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>321 429</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>78 571</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>82 857</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>314 286</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>127 143</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>61 429</i>
	<b><i>24 857 000</i></b>		<b><i>19 164 929</i></b>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>8 600 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>9 433 316</i>
<i>CMT</i>	<i>8 350 000</i>	<i>BH KARKER</i>	<i>8 350 000</i>
	<b><i>16 950 000</i></b>		<b><i>17 783 316</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<b><i>10 382 232</i></b>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>220 000</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>642 849</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>321 434</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 148</i>
	<b><i>12 840 000</i></b>		<b><i>11 923 663</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<b><i>2 259 614</i></b>
	<b><i>2 790 000</i></b>		<b><i>2 259 614</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 250 000</i>	<i>AB</i>	<b><i>2 949 289</i></b>
	<b><i>4 250 000</i></b>		<b><i>2 949 289</i></b>
<i>Engagement par signature</i>	<i>2 300 000</i>	<i>BFT</i>	<i>2 143 857</i>
<i>MCNE ET ESCOMPTE COMMERCIAL</i>	<i>900 000</i>	<i>BFT</i>	<i>741 965</i>
	<b><i>3 200 000</i></b>		<b><i>2 885 822</i></b>
<i>CMT 1000 €</i>	<i>2 046 700</i>	<i>TFB</i>	<i>-</i>
<i>CMT 1250 €</i>	<i>2 437 500</i>	<i>TFB</i>	<i>-</i>
	<b><i>4 484 200</i></b>		<i>-</i>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 300 000</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 418 121</i>
	<b><i>3 300 000</i></b>		<b><i>1 418 121</i></b>
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>68 187 000</i></b>	<i>-</i>	<b><i>58 384 754</i></b>

**5/ Terrain sis à Menzel Hayet d'une superficie de 40 000 m<sup>2</sup>, objet d'un acte notarié enregistré le 19.01.95 à distraire du titre foncier n° 215 100**

<b>Nature du crédit</b>	<b>Montant du crédit (En DT)</b>	<b>Banque</b>	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>
<i>Crédits de gestion</i>	21 750 000	STB	18 154 429
<i>CMT STB 347</i>	347 000	STB	24 786
<i>CMT STB 900</i>	900 000	STB	321 429
<i>CMT STB 220</i>	220 000	STB	78 571
<i>CMT STB 232</i>	232 000	STB	82 857
<i>CMT STB 880</i>	880 000	STB	314 286
<i>CMT STB 356</i>	356 000	STB	127 143
<i>CMT STB 172</i>	172 000	STB	61 429
	<b>24 857 000</b>		<b>19 164 929</b>
<i>Crédit de gestion</i>	4 250 000	AB	2 949 289
<i>CMT 2500</i>	2 500 000	AB	1 838 993
	<b>6 750 000</b>		<b>4 788 282</b>
<i>Crédit de gestion</i>	7 300 000	BNA	10 382 232
<i>CMT 1540</i>	1 540 000	BNA	220 000
<i>CMT 2000</i>	2 000 000	BNA	642 849
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	321 434
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	357 148
	<b>12 840 000</b>		<b>11 923 663</b>
<i>Crédit de gestion</i>	3 040 000	UIB	3 129 670
	<b>3 040 000</b>		<b>3 129 670</b>
<i>Crédit de gestion</i>	2 790 000	BIAT	2 259 614
	<b>2 790 000</b>		<b>2 259 614</b>
<i>Engagement par signature</i>	2 300 000	BFT	2 615 259
<i>MCNE ET ESCOMPTE COMMERCIAL</i>	900 000	BFT	976 248
	<b>3 200 000</b>		<b>3 591 507</b>
<i>Crédit de gestion</i>	3 300 000	UBCI	1 418 121
	<b>3 300 000</b>		<b>1 418 121</b>
<b>Total général</b>	<b>56 777 000</b>	-	<b>46 275 786</b>

**6/ Terrain sis à Menzel El Hayet d'une superficie d 28 890 m<sup>2</sup>, objet d'un acte notarié enregistré à Jammel le 18.12.84 et d'un acte de précision enregistré à Jammel le 15.04.87 à distraire du titre foncier n° 215100**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2017</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>21 750 000</i>	<i>STB</i>	<i>18 154 429</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>24 786</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>321 429</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>78 571</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>82 857</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>314 286</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>127 143</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>61 429</i>
	<b><i>24 857 000</i></b>		<b><i>19 164 929</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>4 250 000</i>	<i>AB</i>	<i>2 949 289</i>
<i>CMT 2500</i>	<i>2 500 000</i>	<i>AB</i>	<i>1 838 993</i>
	<b><i>6 750 000</i></b>		<b><i>4 788 282</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>220 000</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>642 849</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>321 434</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 148</i>
	<b><i>12 840 000</i></b>		<b><i>11 923 663</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 040 000</i>	<i>UIB</i>	<i>3 129 670</i>
	<b><i>3 040 000</i></b>		<b><i>3 129 670</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>2 790 000</i>	<i>BIAT</i>	<i>2 259 614</i>
<i>Engagement par signature</i>	<i>2 300 000</i>	<i>BFT</i>	<i>2 615 259</i>
<i>MCNE ET ESCOMPTE COMMERCIAL</i>	<i>900 000</i>	<i>BFT</i>	<i>976 248</i>
	<b><i>3 200 000</i></b>		<b><i>3 591 507</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 300 000</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 418 121</i>
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>56 777 000</i></b>	-	<b><i>46 275 786</i></b>

**7/ Terrain sis à Menzel El Hayet Zeramdine, nommé Souk Essaydi, sous le n° 50557 Monastir, superficie 9 684 m<sup>2</sup>**

<i>Nature du crédit</i>	<i>Montant du crédit (En DT)</i>	<i>Banque</i>	<i>Solde au 31 décembre 2017</i>
<i>Crédits de gestion</i>	<i>21 750 000</i>	<i>STB</i>	<i>18 154 429</i>
<i>CMT STB 347</i>	<i>347 000</i>	<i>STB</i>	<i>24 786</i>
<i>CMT STB 900</i>	<i>900 000</i>	<i>STB</i>	<i>321 429</i>
<i>CMT STB 220</i>	<i>220 000</i>	<i>STB</i>	<i>78 571</i>
<i>CMT STB 232</i>	<i>232 000</i>	<i>STB</i>	<i>82 857</i>
<i>CMT STB 880</i>	<i>880 000</i>	<i>STB</i>	<i>314 286</i>
<i>CMT STB 356</i>	<i>356 000</i>	<i>STB</i>	<i>127 143</i>
<i>CMT STB 172</i>	<i>172 000</i>	<i>STB</i>	<i>61 429</i>
<i>CMT STB 5200</i>	<i>5 200 000</i>	<i>STB</i>	<i>4 085 714</i>
	<b><i>30 057 000</i></b>		<b><i>23 250 643</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>7 300 000</i>	<i>BNA</i>	<i>10 382 232</i>
<i>CMT 1540</i>	<i>1 540 000</i>	<i>BNA</i>	<i>220 000</i>
<i>CMT 2000</i>	<i>2 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>642 849</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>321 434</i>
<i>CMT 1000</i>	<i>1 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>357 148</i>
<i>CMT 8000</i>	<i>8 000 000</i>	<i>BNA</i>	<i>7 666 667</i>
	<b><i>20 840 000</i></b>		<b><i>19 590 330</i></b>
<i>Crédit de gestion</i>	<i>3 300 000</i>	<i>UBCI</i>	<i>1 418 121</i>
	<b><i>3 300 000</i></b>		<b><i>1 418 121</i></b>
<b><i>Total général</i></b>	<b><i>54 197 000</i></b>	<b><i>-</i></b>	<b><i>44 259 094</i></b>

**8/ Les éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie**

<b>Nature du crédit</b>	<b>Montant du crédit (En DT)</b>	<b>Banque</b>	<b>Solde au 31 décembre 2017</b>
<i>Crédits de gestion</i>	21 750 000	STB	18 154 429
<i>CMT STB 347</i>	347 000	STB	24 786
<i>CMT STB 900</i>	900 000	STB	321 429
<i>CMT STB 220</i>	220 000	STB	78 571
<i>CMT STB 232</i>	232 000	STB	82 857
<i>CMT STB 880</i>	880 000	STB	314 286
<i>CMT STB 356</i>	356 000	STB	127 143
<i>CMT STB 172</i>	172 000	STB	61 429
<i>CMT STB 5200</i>	5 200 000	STB	4 085 714
	<b>30 057 000</b>		<b>23 250 643</b>
<i>Crédit de gestion</i>	4 250 000	AB	2 949 289
<i>CMT 2500</i>	2 500 000	AB	1 838 993
	<b>6 750 00</b>		<b>4 788 282</b>
<i>Crédit de gestion</i>	7 300 000	BNA	10 382 232
<i>CMT 1540</i>	1 540 000	BNA	220 000
<i>CMT 2000</i>	2 000 000	BNA	642 849
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	321 434
<i>CMT 1000</i>	1 000 000	BNA	357 148
<i>CMT 8000</i>	8 000 000	BNA	7 666 667
	<b>20 840 000</b>		<b>19 590 330</b>
<i>Crédit de gestion</i>	3 040 000	UIB	3 129 670
	<b>3 040 000</b>		<b>3 129 670</b>
<i>Crédit de gestion</i>	2 790 000	BIAT	2 259 614
	<b>2 790 000</b>		<b>2 259 614</b>
<i>Crédit de gestion</i>	3 300 000	UBCI	1 418 121
	<b>3 300 000</b>		<b>1 418 121</b>
<b>Total général</b>	<b>66 777 000</b>	-	<b>54 436 660</b>

▪ **Société ABC**

<b>Banque</b>	<b>Montant du crédit (En DT)</b>	<b>Type de l'engagement donné</b>
AMEN BANK	1 505 000	Hypothèque sur le terrain de Ain Zaghouan (Titre foncier n° 80362)
BIAT	850 000	
STB	1 200 000	
ATTIJARI BANK	900 000	
BTK	1 350 000	
AMEN BANK	345 000	Nantissement du fonds de commerce sis à Ain Zaghouan (inscrits au registre de commerce sous le n°B121281996)
BIAT	300 000	
AMEN BANK	248 603	Effets escomptés et non échus
BIAT	480 116	
STB	74 618	
BTK	407 680	
AMEN BANK	423 116	Cession créance professionnelle

▪ ***Société SOTEMAIL***

Type d'engagements	Valeur totale	Observation
<b>Garanties personnelles</b>		
Cautionnement et autres garanties	397 289	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG).
<b>Garanties réelles</b>		
a) Hypothèques	12 750 000	Contrat de crédit de gestion BH : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	7 450 000	Contrat de crédit de gestion STB : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	6 855 000	Contrat de Crédit à Long Terme BH : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	4 800 000	contrat de crédit de gestion : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	4 000 000	Contrat de Crédit à Long Terme BNA : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	4 000 000	Contrat de Crédit à Long Terme BTK : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	3 500 000	Contrat de Crédit de compagne BH : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	3 260 000	Contrat de crédit de gestion UBCI : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	2 450 000	Contrat de crédit de gestion BTK : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	2 000 000	Contrat de Crédit à Long Terme BNA : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	1 750 000	Contrat de Crédit à Long Terme BH: Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	700 000	Contrat de Crédit à Long Terme : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
	145 000	Contrat de Crédit à Long Terme : Hypothèque de rang utile sur le Titre foncier n° 11031/14818 sise à souassi Mahdia d'une superficie globale de 04 H 45 A03 Ca sur lequel est édiflée l'usine.
b) Nantissements	3 500 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage.
	145 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	7 450 000	STB, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	6 855 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	4 000 000	Banque Tuniso-Koweitienne, contrat de crédit à long terme Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.

Type d'engagements	Valeur totale	Observation
	2 000 000	BNA, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	4 000 000	BNA, Contrat de Crédit à Long Terme : Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	12 750 000	Banque de l'Habitat, Contrat de Crédit de gestion : Nantissement sur le matériel.
	3 260 000	UBCI: Contrat de crédit de gestion, nantissement sur fonds de commerce.
	2 450 000	Banque Tuniso-Koweitienne, contrat de crédit de gestion Nantissement sur le matériel et outillage et fond
	1 750 000	BH, contrat de crédit de gestion Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	4 800 000	BNA, contrat de crédit de gestion Nantissement sur le matériel et outillage et fonds de commerce.
	700 000	Contrat de Crédit à Long Terme BH:Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fond de commerce
c) Effet escomptés et non échus	<b>14 551 521</b>	

# Rapport d'audit

## Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

### **Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société Moderne de Céramique (« SOMOCER » ou « société mère ») et de ses filiales (« Groupe SOMOCER »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2017, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs consolidés (part du Groupe) de 66.408.980 DT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice (part du Groupe) qui s'élève à 3.291.042 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe SOMOCER au 31 décembre 2017, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **Fondement de l'opinion avec réserves**

1. Lors de l'examen des titres de participation et la détermination du périmètre de consolidation, nous avons relevé les éléments suivants :
  - La participation dans le capital de la Société Moderne Sanitaire (« SOMOSAN ») de 27% (d'un montant de 3.350 mille DT) a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le management juge que le Groupe n'exerce plus de contrôle effectif sur cette société. Par ailleurs, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée dans les états financiers consolidés au titre de cette participation et des autres engagements financiers du Groupe (constitués par une créance commerciale de 666 mille DT et une caution au titre des prêts bancaires d'un montant en principal de 14.500 mille dinars) malgré les difficultés d'exploitation et financières rencontrées par SOMOSAN depuis son entrée en exploitation début 2013. Le management juge qu'au vu du plan de redressement et des éléments positifs notés courant l'année 2018, notamment l'obtention de l'accord de principe des autorités pour le raccordement du site de production de la société SOMOSAN au réseau de gaz naturel, aucune provision pour dépréciation n'est requise pour les engagements du Groupe dans la société SOMOSAN.

Compte tenu de la situation actuelle et des informations disponibles à la date du présent rapport, il ne nous a pas été possible d'apprécier si les performances financières futures de la société SOMOSAN permettront de couvrir les engagements du Groupe SOMOCER dans la société SOMOSAN d'une part, et si la décision d'exclusion de ladite société du périmètre de consolidation est fondée, d'autre part.

- Des participations dans le capital social des sociétés EL AKKAR, ARGILES MEDNINE, SAPHIR INTERNATIONAL TRADING et TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC (« LTD KIT ») pour des pourcentages de contrôles respectifs de 50% (d'un montant de 75 mille DT provisionné à hauteur de 25 mille DT), 40% (d'un montant de 26 mille DT totalement provisionné), 100% (d'un montant de 500 mille DT) et 99% (d'un montant de 214 mille DT) ont été exclues du périmètre de consolidation et ce, du fait de l'absence d'une information comptable fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2017. Par ailleurs, une participation de 3 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé (à défaut d'information fiable quant à la structure de capital de cette société).

Le management du Groupe estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du fait de leur caractère jugé non significatif et du fait que la majorité de ces sociétés sont en arrêt d'activité. En l'absence d'information financière fiable pour ces sociétés au 31 décembre 2017, nous ne pouvons pas apprécier l'impact de l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation sur les états financiers consolidés.

## 2. L'examen des créances clients au 31 décembre 2017 a révélé les points suivants :

- L'examen des créances clients au 31 décembre 2017 a révélé l'existence de créances douteuses de l'ordre de 4.144.885 DT dont principalement une créance douteuse sur le client Libyen Al Aquaria pour un montant net de 3.794.835 DT (soit un montant brut de 4.394.835 mille DT provisionné à hauteur de 600.000 DT).

Etant donné l'ancienneté de ces créances, le rythme de recouvrement et les paiements subséquents d'une part et la situation qui prévaut en Libye d'autre part (pour la créance libyenne), nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le caractère recouvrable ou pas de ces créances.

- La société « SOTEMAIL » détient une créance douteuse non provisionnée envers la filiale russe « LTD KIT » pour un montant total de 519 mille DT (dont 435 mille DT à travers un intermédiaire russe « VNESHSERVIS LLC RUSSIA »). La filiale russe LTD K.I.T a été créée en 2015 en vue de promouvoir les exportations de la société dans la zone Eurasie. Toutefois, cette filiale a connu des difficultés opérationnelles depuis sa création et elle est actuellement en arrêt d'activité. Par ailleurs, les titres de participations détenus par SOTEMAIL dans LTD KIT (exclue du périmètre de consolidation) pour un montant de 214 mille DT n'ont pas fait l'objet de provision pour dépréciation.

En l'absence d'informations financières concernant cette filiale et de visibilité quant à la reprise de ses activités, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le caractère recouvrable ou pas de l'engagement financier de SOTEMAIL dans cette filiale.

- La société Abdennadher Bricolage Centre (« ABC »), filiale du Groupe, détient des créances clients douteuses et non provisionnées pour un montant de 956 mille DT dont 588 mille DT font l'objet d'actions en justice en cours. En effet, compte tenu des circonstances actuelles et de la cadence des règlements depuis l'exercice 2016 et allant jusqu'au post-clôture de l'exercice 2017, nous estimons que ces créances devraient faire l'objet d'une provision pour dépréciation pour leur intégralité, soit 956 mille DT.

- La société « SOMOCER NEGOCE SARL » détient des créances douteuses et non provisionnées pour un montant de 1.021 mille DT. Le recouvrement de ces créances est tributaire de paramètres externes qui le rendent incertain. Nous estimons qu'une provision pour dépréciation devrait être constatée au titre de ces créances.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

#### **a) Evaluation des créances clients**

Les créances clients figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2017 pour un montant brut de 84.371 mille DT et provisionnées à hauteur de 12.229 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation de la recevabilité de ces créances, les sociétés du Groupe déterminent à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

#### **b) Evaluation des stocks**

Les stocks, figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2017 pour une valeur brute de 69.543 mille DT et provisionnés à hauteur de 1.171 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.4 aux états financiers consolidés, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis.

A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative au stock et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

### **Observations**

- La société « SOMOCER » a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi en matière d'impôts, droits et taxes et portant sur les exercices 2011, 2012 et 2013 ayant abouti à un redressement de l'ordre de 1.100 mille DT et d'un contrôle social portant sur les exercices 2014, 2015 et 2016 ayant abouti à un redressement de 238 mille DT.

SOMOCER a formulé son opposition quant aux résultats de ces deux contrôles fiscal et social et a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ces redressements. Les procédures liées à ces contrôles sont toujours en cours à la date du présent rapport, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées.

- La société «ABC» a opté pour une révision des durées de vie pour certaines immobilisations corporelles et ce, en adoptant des durées de vie économiques. Les nouvelles durées économiques, appliquées d'une façon prospective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sont basées sur des avis techniques. La dotation aux amortissements de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 ainsi calculée en application des nouvelles durées de vie économique est inférieure de 168 mille DT à celle calculée selon les anciennes durées de vie.

### **Rapport de gestion du Groupe**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

***Tunis le 28 mai 2018***

### **Les commissaires aux comptes**

**Les Commissaires aux Comptes Associés**

**CRG Audit**

**MTBF**

**Ahmed Belaifa**

**Chiraz DRIRA**